

SEANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2014

Président : M. Philippe MARTIGNANO
Vice-présidente : Mme Nathalie VERGAIN
Secrétaire : Mme Carole ESTOPPEY
Membres : Mme Lucia BARBEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Dominique PERRIN

Sont présents :

M. Cedric ANNEN, M. Michel BELLEGO, M. Damien BONFANTI, M. Alessandro CALABRESE, M. Yves FAVRE, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, M. Roger GOLAY, M. Christian HAAS, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. Bruno REOLON, M. Damien SIDLER, M. Bernard TOMASELLI, M. Cédric VINCENT

Excusés :

Mme Vally CARTER, M. Michel DEDERDING, M. Christian FLURY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Cyril MIZRAHI, Mme Luisa PENTZKE, M. André PYTHON, Mme Suzanne RICHERT, M. Muharrem TEMEL, Mme VERGAIN

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
M. François BAERTSCHI,
M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2014
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation des comptes 2013
- 7) Commission des travaux et constructions - Séance du 6 février 2014
Rapporteur : M. Cedric ANNEN
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 11 février 2014 – Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY
BARDET
Aménagement du parc des Morgines – Crédit d'étude (Fr. 150'000.--) **p. 1064 Arrêté**

Séance ordinaire du 27 mars 2014

- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 6 mars 2014 -
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 17 mars 2014 – Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY
BARDET**
Avenue des Morgines – Reconstruction du collecteur des eaux usées
et réfection de la chaussée – Crédit d'investissement (Fr. 1'251'000.--) **p. 1067 Arrêté**
- 9) **Commission des affaires sociales - Séance du 12 mars 2014 -
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD**
Présentation de la politique cantonale en matière d'IEPA (Immeuble
avec encadrement pour personnes âgées) par Mme Florence MOINE **p. 1068 Information**
- 10) **Commission des affaires sociales- Séance du 12 mars 2014 -
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 17 mars 2014 – Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY
BARDET**
- a) Quartier des Marbriers – Concours pour la réalisation en
conception-réalisation (entreprise totale) d'un IEPA (Immeuble
avec encadrement pour personnes âgées) – Crédit
d'investissement (Fr. 120'000.--) **p. 1070 Arrêté**
- b) Garantie des engagements de prévoyance dus aux assurés actifs
et pensionnés du Groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud **p. 1076 Arrêté**
- 11) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séances des 11 février et 17 mars 2014 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
Divers**
- 12) **Commission des sports- Séance du 13 février 2014 -
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**
- a) Visite du local sports « Etoile Palettes » **p. 1077 Information**
- b) Présentation de l'association Yen Dô **p. 1078 Information**
- c) Présentation de l'association Singto Muay Thai Gym **p. 1078 Information**
- d) Présentation du Lancéen Spécial Sports **p. 1078 Information**
- e) Divers
- 13) **Commission de la sécurité - Séance du 3 mars 2014 -
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
- a) Plan quadriennal d'investissement de la Compagnie des
pompiers de Lancy **p. 1079 Information**
- b) Présentation d'une activité spécifique de la Police municipale **p. 1080 Information**
- c) Retour sur la problématique de la sécurité sur la place des
Ormeaux **p. 1080 Information**
- d) Divers

Séance ordinaire du 27 mars 2014

14) Commission de l'aménagement du territoire –**Séance du 5 mars 2014 - Rapporteur : M. Christian HAAS**

- a) Présentation de l'étude sur le projet de Promenade des Crêtes **p. 1082** **Information**
- b) Passerelle Céréssole-Bernasconi – Construction d'une passerelle pour une liaison de mobilité douce entre le Petit-Lancy et le Grand-Lancy **p. 1083** **Information**
- c) Information sur l'avancement du projet de tram Genève-St-Julien **p. 1084** **Information**
- d) Projet de patinoire au Trèfle-Blanc – Point de situation **p. 1084** **Information**
- e) Divers

15) Commission des travaux et constructions - Séance du 6 mars 2014 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD

- a) Information sur l'avancement du projet de tram Genève-St-Julien **p. 1085** **Information**
- b) Information sur les critères d'évaluation des mandats publics (AIMP) **p. 1087** **Information**
- c) Divers

16) Commission de la culture - Séance du 11 mars 2014 - Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY

- a) Présentation des activités de l'association Lancy d'Autrefois **p. 1088** **Information**
- b) Divers

17) Commission des affaires sociales- Séance du 12 mars 2014 - Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD

- a) Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la Maison de quartier du Plateau en remplacement de Mme GOMEZ **p. 1089** **Information**
- b) Divers

18) Commission conjointe de l'environnement et du développement durable et des travaux et constructions - Séance du 13 mars 2014 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN

- a) Présentation de la politique énergétique fédérale et cantonale **p. 1090** **Information**
- b) Divers

19) Propositions individuelles et questions **p. 1091****20) Questions du public **Annexe****

M. MARTIGNANO : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, bonsoir. Bienvenue à notre séance plénière du Conseil municipal du 27 mars 2014.

Je salue la présence de M. le Maire, des Conseillers administratifs, MM. BAERTSCHI et RENEVEY, de Madame la Secrétaire générale, de Madame la secrétaire du Conseil municipal, de notre huissière, de Mesdames et Messieurs les chefs de service, de la presse et du public.

J'excuse l'absence de Mme CARTER, M. DEDERDING, M. FLURY, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. MIZRAHI, Mme PENTZKE, M. PYTHON, Mme RICHERT et M. TEMEL.

Séance ordinaire du 27 mars 2014**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. MATHIEU : nous avons au point 9) une décision à prendre concernant les immeubles avec encadrement pour personnes âgées et au point 16 l'explication de la politique cantonale concernant les immeubles avec encadrement pour personnes âgées. Nous préférierions que le point 16 a) passe juste avant le point 9) pour avoir les explications avant le vote.

M. MARTIGNANO : quelqu'un s'oppose-t-il à cela ? Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2014

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. MARTIGNANO : nous avons reçu le rapport d'activité de la maison de quartier de Marignac, ainsi que celui du Terrain d'aventure de Lancy-Voiret. Ces rapports sont à votre disposition si vous souhaitez les lire.

Nous avons reçu une invitation de la Villa Gaimont à une exposition de peinture qui se déroulera du 28 au 30 mars. Vous avez des flyers à votre disposition ici.

Nous avons reçu également un courrier de la Ville de Genève qui concerne le 9^e tournoi de football et le 1^{er} tournoi de pétanque des élu-e-s genevois-e-s le dimanche 15 juin 2014, dont je vous donne lecture :

« (...) Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous transmettre en annexe le courrier adressé aux Autorités cantonales et municipales du canton de Genève par Madame Sandrine Salerno, maire, et Monsieur Pascal Rubeli, président du Conseil municipal de la Ville de Genève.

En vous remerciant de bien vouloir le faire suivre à tous les membres de votre Conseil, nous vous prions de croire, (...), Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments distingués.

*Conseil municipal
de la Ville de Genève »*

M. MARTIGNANO : je propose de remettre ce courrier au président de la Commission des sports, M. HAAS, qui se chargera de prendre les inscriptions.

M. HAAS : avec plaisir M. le Président. Juste une communication puisque vous m'invitez à traiter ce courrier. Vu le succès remporté pour la course pédestre du coteau de Bernex, malgré mon cri du cœur, je serai donc le seul représentant lancéen à cette course samedi.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

Pour le tournoi de football, je pense qu'il y a les mêmes critères de non-adhésion que pour la course pédestre. Par contre, je profite de vous annoncer, même si je n'ai pas demandé l'autorisation de le faire au Conseiller administratif délégué au sport, que pour le tournoi de pétanque les excuses ne seront acceptées qu'avec des certificats médicaux.

M. MARTIGNANO : nous avons reçu, pour information au Bureau, un courrier adressé au Conseil administratif de l'association GiocaSolida. Je vous en donne lecture :

« Monsieur le Conseiller administratif,

Nous avons l'honneur de vous adresser la présente invitation ainsi qu'aux commissions des affaires sociales, de l'environnement et développement durable pour venir visiter l'atelier GiocaSolida situé au sous-sol de l'école d'horlogerie et inauguré officiellement par les Autorités communales lancéennes le 10 mai 2000.

Ce programme anime des collectes de jouets dans les classes d'enfants scolarisés du Canton puis transforme à l'atelier du Petit-Lancy ces objets en ludothèques mobiles GiocaSolida –LMG– pour les acheminer et les remettre à des enfants de familles en difficulté, à des enfants handicapés et à des enfants hospitalisés.

Toutes les activités de l'atelier GiocaSolida sont réalisées exclusivement par des personnes au bénéfice des mesures cantonales de réinsertion prévues par la LRMCAS et la LIASI.

Nous n'avons aucun doute quant à la pertinence des activités de l'atelier GiocaSolida dont un bilan global pour la période 2000-2013 vous sera présenté lors de cette visite par les membres de l'organisation LudEco et par le personnel de l'atelier.

Nous souhaitons ardemment pouvoir continuer notre activité sociale de production de jouets pour des enfants en difficulté à Genève et dans le Monde et celle de réinsertion sociale et professionnelle dédiées aux personnes sans travail.

Nous serions donc très honorés de pouvoir vous recevoir à l'atelier GiocaSolida à votre meilleure convenance.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller administratif, l'assurance de notre haute considération.

*Pour LudEco
Hussein Aït Ouyahia
Directeur de GiocaSolida-Genève »*

M. MARTIGNANO : le dernier courrier nous est adressé par M. Cyril MIZRAHI.

« Démission du Conseil municipal

*Monsieur le Président, cher Philippe,
Chères et chers collègues,*

Ensuite de mon élection au Grand Conseil et conformément aux règles du Parti socialiste genevois relatives au non cumul des mandats électifs, je suis au regret de vous communiquer ma démission du Conseil municipal.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

Ma démission prendra effet au moment de la prestation de serment de mon ou ma remplaçant-e, à la fin de la séance du Conseil municipal du 8 mai 2014 ou, à défaut, à la séance suivante où cela est possible.

Vous remerciant d'avance d'accuser réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Philippe, chères et chers collègues, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Cyril MIZRAHI »

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : j'ai deux communications. Tout d'abord, il était prévu qu'une personne serait à votre disposition pour régler vos Ipad. Celle-ci a eu quelques problèmes techniques avant la séance, mais elle se tient à disposition dans la salle des commissions où vous pourrez vous rendre peut-être deux par deux durant la séance du Conseil municipal, mais à partir du point 10, car jusque-là il y a un certain nombre d'arrêtés à voter.

Par ailleurs, je vous rappelle que la Fondation communale immobilière de Lancy vous invite le mardi 1^{er} avril à 19h00 à l'inauguration du local sport au pied de l'Etoile Palettes. Ce local a été rénové, sera loué à la Ville de Lancy et mis à disposition à deux sociétés d'arts martiaux.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) PRESENTATION DES COMPTES 2013

M. LANCE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2013 de notre Ville.

Cette année est marquée une nouvelle fois par un résultat bénéficiaire. Globalement, l'enregistrement de correctifs d'impôts d'années antérieures positifs, un gain extraordinaire suite à la vente des actions de Télélancy S.A. ainsi qu'un non-dépensé sur la nature 31 "biens et services" ont contribué pour une large part aux excédents.

Les comptes communaux présentent un résultat excédentaire pour 2013 de très exactement Fr. 12'862'585.56, par rapport à un bénéfice budgété de Fr. 141'500.-.

Les perspectives économiques s'améliorent, mais au cours de l'année écoulée, les secteurs économiques et les différentes branches d'activités du canton n'ont pas été marqués de la même manière par la croissance.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

Dans ce contexte, selon les chiffres fournis par le Département des finances en matière de recettes fiscales, l'impôt estimé 2013 des personnes physiques dépasse très légèrement les prévisions budgétées soit + Fr. 328'000.-, mais il est en plus significativement amélioré par des correctifs d'années antérieures pour Fr. 5.93 millions.

Toutefois, si l'on compare uniquement la progression de la production estimée de l'impôt des personnes physiques au barème ordinaire entre 2012 et 2013, production qui représente 68% du total de cet impôt, elle s'établit à seulement 1.58%; progression influencée dans une moindre mesure par la détérioration de notre taux de part privilégiée, qui est passé de 59% en 2012 à 58% en 2013.

L'impôt des personnes morales fournit également un gain supplémentaire non négligeable, puisque nous enregistrons Fr. 962'000.- de correctifs d'années antérieures. Par rapport à Fr. 6.37 millions budgétés, les comptes sont clôturés à hauteur de Fr. 7.76 millions. L'estimation de la production 2013 est cependant en légère diminution de 5% par rapport à 2012, nette de correctifs.

Enfin, la taxe professionnelle communale atteint la somme de Fr. 8.9 millions, et s'établit ainsi au même niveau qu'en 2012.

Au niveau des charges, il convient de relever le disponible par rapport au budget sur la nature 31, biens, services et marchandises, de Fr. 1.83 million (soit -7% sur la rubrique), alors que les charges de personnel sont dans la cible. Les recettes de la fiscalité ont, quant à elles, entraîné des ajustements à la hausse de provisions fiscales.

Au chapitre des investissements, la part à financer s'est élevée à Fr. 9'756'000.- contre Fr. 21'680'000.- prévus au budget. Plus concrètement, au niveau des dépenses, on relève que près de 24% de la planification ne s'est pas réalisée.

La dette s'accroît de Fr. 7'000'000.- principalement pour faire face aux besoins courants de la trésorerie communale, ainsi que pour couvrir le versement cash à la CAP dans le cadre de son assainissement. La charge des intérêts de la dette, quant à elle, est en baisse, confirmée par la diminution du taux moyen de la dette. Grâce à des taux historiquement bas appliqués ces dernières années et à une bonne gestion, il est intéressant de constater qu'il y a 10 ans, avec une dette pratiquement au même niveau qu'à fin 2013, les intérêts versés étaient de Fr. 1.5 million plus élevés.

Quant au résultat net des immeubles du patrimoine financier, il présente un écart négatif de Fr. 558'000.- par rapport au budget, en raison notamment d'importants travaux d'entretien sur l'immeuble du Pont-Butin 70.

Les revenus, sans les immeubles, atteignent Fr. 104.39 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 94.64 millions, soit un écart favorable de Fr. 9.75 millions.

Le total des charges s'inscrit à Fr. 101.23 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 100.18 millions, soit un dépassement net de Fr. 1.05 million.

Le résultat des immeubles atteint la somme de Fr. 5.12 millions; auquel il faut ajouter, au chapitre du patrimoine financier, le gain sur la vente des actions de Télélancy S.A. de Fr. 4.58 millions.

Compte tenu de ces éléments, l'excédent de revenus total s'élève à Fr. 12,86 millions.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

Pour mieux comprendre ce résultat, voici sa décomposition en écarts en partant du résultat net du budget 2013 :

En millions de francs

Résultat net du budget 2013	0.14
<u>Ecarts sur les dépenses</u>	
Perte sur débiteurs fiscaux et fluctuations de provisions fiscales	-2.73
Augmentation de la compensation versée aux communes frontalières	-0.62
Disponible sur le poste "biens, services et marchandises" (P.A.)	1.83
Disponible sur les subventions versées	0.62
Gain sur les intérêts passifs	0.22
Autres postes de charges, dépassement net	-0.37
<u>Ecarts sur les revenus</u>	
- Impôts, fonds de péréquation et TPC	8.75
- Gain sur la vente des actions de Télélancy SA	4.58
- Revenus divers, revenus des biens, autres revenus	1.00
<u>Résultat des immeubles du P.F.</u>	-0.56
Résultat final 2013	<u>12.86</u>

Nous allons maintenant examiner plus en détail les comptes 2013 avec les différentes rubriques qui les composent :

1. Comptes de fonctionnement

1.1. Les revenus

Leur total, en tenant compte du résultat net du patrimoine financier de Fr. 9.7 millions, s'élèvent à Fr. 114.10 millions contre Fr. 103.53 millions aux comptes 2012, et Fr. 100.32 millions au budget 2013. L'écart positif par rapport aux comptes 2012 est de Fr. 10.57 millions ou de + 10.2 %.

L'essentiel des revenus de notre collectivité provient du produit de l'impôt communal. En termes de valeur de production brute, l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques évolue de la manière suivante :

AUX COMPTES 2012	65.83 mios	(+ 5.22 %)
AUX COMPTES 2013	70.76 mios	(+ 7.49 %)
AU BUDGET 2013	64.51 mios	
AU BUDGET 2014	66.78 mios	

Sur la base des chiffres de l'Administration fiscale cantonale (AFC), nous constatons une augmentation de 7.49 % de la production brute globale des personnes physiques par rapport à nos comptes 2012. Mais si nous comparons l'évolution de l'impôt estimé entre les exercices

Séance ordinaire du 27 mars 2014

fiscaux 2012 et 2013, sans tenir compte des correctifs des années précédentes, estimés ou notifiés, on remarque un tassement des revenus (-0.4%).

S'agissant de l'impôt cantonal et communal (ICC) au barème ordinaire, l'AFC nous fournit également les informations suivantes.

La production 2010, à ce jour, a été notifiée à raison de 95.5%, le solde restant une estimation. La production 2010 enregistre un écart positif estimé en 2013 de Fr. 397'121.-, soit 0.9 % par rapport à l'estimation 2010 effectuée au bouclage des comptes 2012.

La production 2011, à ce jour, a été notifiée à raison de 89.7 %. Elle enregistre également un écart positif estimé en 2013 de Fr. 1'407'645.-, soit 3.2 % par rapport à l'estimation 2011 réévaluée à fin 2012.

La production 2012, à ce jour, a été notifiée à raison de 63.8 %. On constate en 2013 qu'un correctif estimé de Fr. 2'646'951.- est venu s'ajouter à la production estimée en 2012, ce qui représente une augmentation de 5.9%.

L'estimation de la production 2013, en tenant compte du correctif inhérent à l'année 2012, montre une progression de Fr. 750'870.- ou + 1.58% par rapport à l'exercice fiscal 2012.

Quant à l'impôt à la source, il présente des signes de ralentissement. Cet impôt est perçu directement et sans reliquat. Une baisse importante d'environ Fr. 900'000.- est constatée en 2013 par rapport aux encaissements perçus en 2012, soit -5-2%. La proportion de l'impôt à la source par rapport à la production brute globale se situe à 23%.

Compte tenu des impôts sur les prestations en capital, de l'impôt à la source et de la reclassification des correctifs des exercices précédents, l'impôt 2013 des personnes physiques, par rapport à l'exercice fiscal 2012 ainsi corrigé, ne progresse pas. Il faut néanmoins relever que l'estimation 2013 portée en compte est de 0.5% supérieure à la production estimée au budget.

La provision pour estimation de la production est maintenue à 20 %, pour couvrir le risque de fluctuation des estimations, en lien avec les incertitudes des éléments sujets à modification qui affecteront les productions de l'année courante et des années passées.

Le reliquat passe de Fr. 26.8 millions au 31 décembre 2012 à Fr. 31.4 millions au 31 décembre 2013, soit + Fr. 4'603'000.- ou + 17.2 %. La provision sur reliquat est maintenue à 50 %, estimée suffisante pour faire face à d'éventuels risques de récupération.

L'impôt communal sur le bénéfice et le capital perçu auprès des personnes morales évolue quant à lui comme suit en termes de production brute :

AUX COMPTES 2012	7.85 mios	(+ 109.3%)
AUX COMPTES 2013	7.76 mios	(- 1.2%)
AU BUDGET 2013	6.37 mios	
AU BUDGET 2014	6.30 mios	

Cet impôt est par nature sensible à l'évolution de la conjoncture. Nous constatons un léger fléchissement de 1.2 % de la production brute globale des personnes morales par rapport à nos comptes 2012. L'analyse de la production, en replaçant les correctifs des années antérieures dans leur exercice comptable respectif, montre que l'estimation de la production 2013, par rapport à l'estimation corrigée de 2012 diminue encore plus sensiblement de 5% ou Fr. 356'990.-.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

Afin d'anticiper les risques liés aux fluctuations d'estimation, un panel d'entreprises répond à l'administration fiscale, deux fois par an, à des questions portant sur l'évolution de leur bénéfice pour les années fiscales faisant l'objet d'estimation. Il est composé d'une centaine d'entreprises du canton, dont l'impôt cumulé représente près de la moitié de l'impôt total. Ainsi, le propre taux de croissance est appliqué à chaque entreprise du panel, sur la base des retours de questionnaire les plus récents. Pour les autres entreprises, le taux de croissance appliqué est celui résultant de la moyenne des entreprises répondant au questionnaire.

La production estimée 2012 est basée sur 35.8% d'impôt notifié; la production reflétée dans les comptes 2013 est constituée de 100% d'estimation. La provision de 20% est maintenue pour couvrir une situation de risque sur l'impôt courant estimé des personnes morales et notre exposition aux mouvements conjoncturels et économiques.

Le reliquat passe de Fr. 1.96 million au 31 décembre 2012 à Fr. 0.73 million au 31 décembre 2013, soit - Fr. 1'222'000.- ou - 62.5 %. La provision sur reliquat est maintenue à un taux de 50%.

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

AUX COMPTES 2012	8.92 mios	(+ 2.90 %)
AUX COMPTES 2013	8.89 mios	(- 0.38 %)
AU BUDGET 2013	8.70 mios	
AU BUDGET 2014	8.90 mios	

Le résultat 2013 est constitué d'une part des déclarations basées sur les années 2011 et 2012, période de calcul pour la taxation 2013 d'une partie des groupes professionnels.

L'autre source des revenus est composée des contribuables dont la taxation annuelle a été reconduite, basée sur les exercices 2010 et 2011. Le niveau de la production 2013 est sensiblement le même qu'en 2012.

Examinons plus rapidement les autres sources de revenus :

- les revenus divers du patrimoine administratif se montent à Fr. 6.14 millions contre Fr. 4,96 millions en 2012. Cette rubrique recouvre entre autres les émoluments administratifs, les loyers des IEPA, les redevances d'utilisation et prestations de services (piscine, salles, cimetière etc.), les rétrocessions des financements spéciaux, les ventes des cartes CFF et des repas dans les restaurants scolaires, les remboursements des assurances, les encaissements des amendes, ainsi que les utilisations de provisions excédentaires.
- le fonds de péréquation intercommunale nous procure Fr. 5.24 millions contre 4.06 millions en 2012 et Fr. 4.33 millions au budget 2013; ce fonds est alimenté par 20% des recettes des personnes morales et est ensuite réparti entre les communes.
- les loyers du patrimoine administratif atteignent le même montant qu'en 2012, Fr. 4.54 millions.
- les subventions allouées au fonctionnement s'élèvent à Fr. 482'000.-, contre Fr. 406'000.- aux comptes 2012.
- les parts à des recettes ou contributions sans affectation totalisent la somme de Fr. 259'000.-. Cette rubrique correspond à la part des taxes versées par les Compagnies d'assurance incendie et le produit sur la taxe du CO₂.
- le produit des intérêts et des participations du PA se monte à Fr. 155'000.-, contre Fr. 188'000.-aux comptes 2012.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

1.2. Les charges

Leur total s'élevé à Fr. 101.23 millions en 2013 contre Fr. 100.03 millions en 2012, soit une augmentation de Fr. 1.2 million ou + 1.2 %.

Par rapport au budget 2013, les charges présentent un dépassement Fr. 1.05 million ou +1%.

Les postes essentiels des dépenses du patrimoine administratif sont les suivants, par ordre d'importance :

Charges de personnel : Fr. 24.83 millions aux comptes 2013, contre Fr. 28.89 en 2012 (Fr. 23.17 millions hors CAP). Le budget 2013 s'élevait à 24,67 millions.

Biens et services : Fr. 24.28 millions en 2013 contre Fr. 23.38 millions en 2012, soit une hausse de Fr. 0,9 million ou +3.8 %. En regard d'un budget 2013 de Fr. 26.11 millions, les dépenses en biens et services sont donc inférieures de Fr. 1.83 million.

Amortissements du PA : Fr. 16.45 millions en 2013 contre Fr. 14.43 millions en 2012 et dans la cible du budget 2013, qui se montait à Fr. 16.44 millions.

Subventions : Fr. 15.89 millions en 2013 contre Fr. 14.71 millions en 2012, et Fr. 16.51 millions au budget 2013.

Dédommagements versés aux collectivités publiques : ce poste regroupe principalement les frais de perception de l'impôt et les participations aux frais du SIS, des Evaux, de l'ACG et du SIACG, ainsi que du GIAP et de la FASe : Fr. 8.38 millions en 2013 contre Fr. 7.71 millions en 2012 et Fr. 8.21 millions au budget 2013.

Contributions à d'autres collectivités : pour Lancy, Fr. 4.72 millions en 2013, contre Fr. 4.23 millions en 2012. La part de la compensation financière aux communes frontalières correspond à Fr. 4.45 millions. Les communes participent à ces compensations à raison d'un quart, au prorata de ce que chacune d'elle reçoit sur les retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu dû par les frontaliers travaillant sur son territoire. Les trois quarts restant sont versés par le Canton. Le solde de la rubrique est constitué de Fr. 264'000.- à titre de contribution à la loi de 2009 sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale; la commune verse une part contributive depuis 2012.

Amortissements du PF : contre un budget de Fr. 1.45 million, ce poste totalise la somme de Fr. 4.20 millions aux comptes 2013. Cette somme comprend les pertes sur débiteurs fiscaux, constituées des remises et irrécouvrables, ainsi que les imputations forfaitaires, pour Fr. 0.89 million, selon les chiffres fournis par l'administration fiscale, et les fluctuations de provisions fiscales des personnes physiques qui se montent à Fr. 3.29 millions.

Intérêts passifs : Fr. 2.48 millions en 2013 contre Fr. 2.54 millions en 2012. Le budget 2013 prévoyait la somme de Fr. 2.69 millions, soit une économie de Fr. 215'000.-, principalement due aux dépenses différées d'investissement.

2. Dette communale

La dette communale est passée de Fr. 100 millions au 31 décembre 2012 à Fr. 107 millions au 31 décembre 2013, soit une augmentation de Fr. 7 millions. Il convient de relever que le versement extraordinaire en octobre 2013 de Fr. 5.7 millions en faveur de la CAP, provisionné en 2012 pour couvrir la baisse du taux technique, a dû être financé par l'emprunt. Les mouvements suivants ont été enregistrés :

Séance ordinaire du 27 mars 2014

- a) remboursements de deux emprunts à long terme, arrivés à échéance, pour Fr. 10 millions
- b) amortissements financiers pour Fr. 3 millions
- c) besoins en financements, deux nouveaux emprunts pour Fr. 20 millions

Le taux moyen de la dette s'est établi à 2,5 % au 31 décembre 2013, contre 2.65% une année auparavant.

3. Le compte d'investissement

Les crédits votés :

En 2013, le Conseil municipal a voté 26 crédits à charge du compte des investissements, pour la somme de (hors transfert PA/PF) :

- au patrimoine administratif Fr. 16,90 millions (dépenses brutes)
- au patrimoine financier Fr. - 2,00 millions (vente des Fleurettes)

soit un total net de Fr. 14,90 millions

Parmi les crédits votés au patrimoine administratif, nous relevons 5 principaux objets :

La construction du bâtiment à caractère social au chemin de Sous-Bois	Fr. 4.55 millions
Le versement du capital de dotation pour la Fondation Lancy Médias	Fr. 2.50 millions
L'aménagement de l'esplanade centrale dans le quartier de la Chapelle, chemin de Compostelle	Fr. 2.36 millions
L'assainissement des collecteurs du secteur Semailles-Verjus	Fr. 1.54 million
L'aménagement des pourtours dans le périmètre du quartier de la Chapelle	Fr. 1.16 million

Parmi d'autres objets votés par votre Conseil, chacun pour moins de Fr. 1 million, citons l'étude d'agrandissement de la salle communale du Petit-Lancy, la rénovation du préau B et de la piscine de l'école de Tivoli, les aménagements de nouveaux points de récupération dans le quartier Bachet-Pontets ainsi que la mise en place de la zone macarons au Petit-Lancy.

Les dépenses effectives

En 2013, les dépenses brutes se sont élevées à Fr. 30.59 millions contre Fr. 40.19 millions prévus au budget, soit un volume de dépenses non concrétisées de Fr. 9.6 millions.

La planification se veut la plus proche de la réalité, dans les limites des ressources à disposition. Malgré l'effort porté sur une évaluation objective des besoins, divers facteurs ont une influence sur la différence entre les estimations et la réalité, comme des décisions différées apportées à la réalisation de projets, des retards tributaires des démarches administratives, ou encore des reports d'intentions.

La répartition s'établit de la manière suivante :

- Fr. 29.86 millions pour le patrimoine administratif, en regard d'un budget de Fr. 35.94 millions;
- Fr. 0.73 million pour le patrimoine financier, pour un budget de Fr. 4.25 millions.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

Le montant dépensé de Fr. 30.59 millions a été couvert comme suit :

Autofinancement par les amortissements	Fr.	16.45 millions
Subventions et recettes diverses	Fr.	<u>4.38 millions</u>
Autofinancement avant résultat	Fr.	20.83 millions

soit une insuffisance de financement de Fr. 9.76 millions compensée par le résultat 2013. Au final, la dette augmente de Fr. 7 millions, en tenant compte des autres positions bilanciellées à financer.

4. Conclusion

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif ne peut que se féliciter de ce résultat largement excédentaire de Fr. 12,86 millions, mais qui peut paraître indécent dans un environnement économique instable et en pleine mutation.

Ce résultat positif, qui se révèle largement décalé en regard du résultat escompté au budget 2013, peut s'expliquer par les éléments suivants qui représentent à eux seuls Fr. 12,96 millions et qui ressortent des comptes, soit :

- Tout d'abord un non dépensé sur les charges prévues au budget de la rubrique 31 d'un montant de Fr. 1,83 millions qui démontre la rigueur dont fait preuve nos différents services de l'administration pour le suivi de leurs lignes budgétaires dont ils ont la responsabilité.
- Le non dépensé sur les subventions prévues au budget 2013 soit Fr. 620'000.--.
- Le gain exceptionnel sur la vente des actions de Télélancy SA d'un montant de Fr. 4,58 millions.
- Autre explication de ce résultat positif, ce sont les correctifs positifs d'impôts personnes physiques des années antérieures à 2013 de l'ordre de Fr. 5.93 millions. Il est intéressant de relever que, sans ces correctifs d'impôts des années antérieures, l'impôt estimé des personnes physiques ne dépasse que de Fr. 328'000.-- le montant prévu au budget 2013 soit 64,51 millions. Nous constatons même un tassement de moins 0,4% de l'évolution de l'impôt estimé entre 2012 et 2013.

Au niveau des investissements, il est à souligner que les dépenses effectives se sont élevées à Fr. 30,59 millions contre Fr. 40,19 millions prévus au budget 2013.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette volonté politique soutenue d'investissements imposée par le développement de la commune et les besoins de la population.

Toutefois et comme nous vous le rappelons à chaque occasion, ces investissements provoquent un besoin de financement accru, d'où une augmentation de la dette de Fr. 7 millions au 31 décembre 2013, ce qui la porte à Fr. 107 millions à cette date. Il convient de relever que la contribution de Fr. 5,7 millions à la recapitalisation de la Caisse de Prévoyance a aussi contribué au besoin de liquidités supplémentaires.

En tant qu'autorités lancéennes, nous devons faire face à un développement continu de l'agglomération urbaine en particulier, en matière de logement ou d'infrastructures de transports. Le territoire de la commune est en mutation constante et nous devons répondre aux enjeux liés aux projets d'envergure qui impactent notre territoire tout en veillant à tenir

Séance ordinaire du 27 mars 2014

compte des aspirations légitimes en matière de bien-être de notre population. Dans cette perspective, il est de notre responsabilité de mettre à disposition de nos concitoyens et de nos entreprises des infrastructures et des prestations qui répondent à leurs besoins.

La Ville de Lancy est une commune solide et saine sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir avec confiance, même si les enjeux économiques dans notre pays, et en particulier dans notre canton, sont devenus encore plus incertains suite au résultat de la votation populaire du 9 février.

Malgré tout, cette saine situation autorise le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux;
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population;
- poursuivre notre volonté de construire ou de collaborer à la construction de logements pour notre population ;
- investir dans les nouvelles infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés;
- satisfaire enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population afin de favoriser son intégration dans la cité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs l'examen des comptes 2013, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier les collaborateurs du service financier pour son excellent travail et, plus particulièrement sa cheffe, Mme Catherine AYMON, et M. Alexandre CHOJET, pour le professionnalisme dont ils font preuve et le soutien qu'ils donnent à l'autorité administrative. Je remercie également l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et je lui exprime, ainsi, toute la gratitude du Conseil administratif.

- 7) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 6 février 2014**
Rapporteur : M. Cedric ANNEN
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 11 février 2014 - Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET

Aménagement du parc des Morgines – Crédit d'étude (Fr. 150'000.--)
=====

M. ANNEN présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que ce dossier suit une intention du Conseil administratif et une résolution votée par le Conseil municipal.

L'étude de faisabilité est présentée et fait ressortir les points suivants :

- 200 m2 supplémentaires dévolus au terrain d'aventures
- Trois zones ont été identifiées : une zone avec des arbres séculaires sera conservée, une zone de rencontre et d'échange, une zone de parc et des espaces verts ouverts

Séance ordinaire du 27 mars 2014

- un programme potentiel a été élaboré : des espaces ouverts en lien avec la bergerie et le terrain d'aventures, un espace public minéral en accès direct avec la rue, un abri pour environ 40 personnes, de petits édicules pour permettre un snack par exemple, un bassin « miroir » et un espace avec les arbres séculaires.

Les questions des commissaires abordent les points suivants :

- Emplacement de la place de récupération des déchets
- un préavis de la DGNP
- Facilitation des accès
- Utilité du bassin
- Activité de l'échoppe
- Blocage de la DGNP
- Parc à chiens

L'arrêté est adopté à l'unanimité

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE rappelle qu'une réflexion du Conseil administratif a été faite suite à l'affectation de la parcelle attenante au terrain d'aventures du Petit-Lancy. Celle-ci a été portée au Conseil municipal par une résolution du MCG. Le projet consisterait à agrandir une partie du terrain d'aventures et à en ouvrir la parcelle à la population.

M. GUERITEY, du service des travaux, nous informe que, après analyse sur la potentialité constructible du terrain, le résultat reste faible. Il a alors été suggéré une interaction avec le terrain d'aventures. Une esquisse a été présentée en Commission des affaires sociales le 30 novembre dernier qui a retenu toute l'attention des commissaires.

Le Président nous informe que le crédit d'étude débouchera sur des travaux estimés à Fr. 1'650'000.--.

En réponse à un commissaire, M. GUERITEY répond que si cet espace devenait public, des réponses architecturales aux nuisances seront intégrées dans l'étude. En réponse à un autre commissaire, il est précisé qu'il n'existe pas de projet à ce jour, seules des potentialités en termes d'affectation ont été émises. Le terrain d'aventures est un interlocuteur principal en qualité de besoins et pour le quartier nous devons aussi en tenir compte.

Concernant les estimations, en réponse à un commissaire, M. GUERITEY explique que des ratios sont appliqués pour estimer les coûts. Un projet qui n'existe pas encore se chiffre selon les expériences de la Ville de Lancy et des mandataires et permet une estimation réaliste des coûts au mètre carré, en fonction de l'aménagement. L'estimatif englobe tant les honoraires que les travaux.

Il précise aussi que le montant des honoraires d'architecte étant en dessous des seuils AIMP, la Ville de Lancy adjugera donc le mandat de gré à gré.

Mme AYMON, du service financier, signale qu'il sera nécessaire de transférer la parcelle des Morgines du patrimoine financier au patrimoine administratif, du fait de sa nouvelle affectation.

L'arrêté est adopté par 10 voix pour et une abstention UDC.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

Mme FLOREY BARDET : je me suis abstenue en commission, car je suis la représentante du Conseil municipal au Terrain d'aventures du Petit-Lancy et après discussion avec les responsables du Terrain d'aventures, ils m'ont fait part de leur inquiétude concernant le projet qui leur a été soumis par la commune sur cette parcelle. Ils se sentent mis à l'écart par rapport à l'affectation.

J'aurais une suggestion : reporter le vote de ce crédit d'étude et renvoyer cet objet en commission afin d'en discuter de façon plus approfondie. Il ne s'agit pas d'annuler mais de reporter ce crédit d'étude pour avoir plus de temps pour auditionner les responsables du Terrain d'aventures et faire un projet un peu plus ficelé avant de se lancer.

M. MATHIEU : cela a bien entendu été évoqué en Commission des finances. Là, la réponse a été assez claire, le crédit d'étude est justement fait pour permettre à la population de se prononcer et les services correspondants se sont engagés à écouter le Terrain d'aventures et les éventuelles associations avoisinantes. Donc, je pense que tout va bien et que nous pouvons voter ce crédit d'étude, qui n'est pas encore un crédit de construction, ce soir.

M. PROGIN : en tant que présidents des deux commissions, on s'entend, je partage tout à fait l'avis de M. MATHIEU, une fois n'est pas coutume. Le crédit d'étude sert précisément à étudier et je ne doute pas que sous l'impulsion du Conseil administratif, les gens du Terrain d'aventures seront consultés par les gens chargés de l'étude.

M. RENEVEY : je tiens à rassurer tout le monde, comme cela vient d'être dit, il s'agit d'un crédit d'étude. Ce crédit d'étude une fois voté, les mandataires vont travailler sur ces différentes pistes – encore une fois il s'agit de pistes à explorer. Ces pistes, une fois qu'elles auront commencé à être débroussaillées des premiers montants, les premières possibilités ou impossibilités techniques seront précisées. Et j'ai assuré, lorsque j'ai reçu le comité du Terrain d'aventures avec le service des travaux, qu'ils seraient associés au projet. C'est évident qu'ils doivent être associés puisque l'on parle aussi d'une extension du Terrain d'aventures.

Je déplore les propos de Mme FLOREY BARDET puisque suite à ces propos qu'elle a tenus à la Commission des affaires sociales, j'ai tenu, pour être certain qu'il n'y avait pas d'incompréhension, à appeler des membres du comité qui m'ont assuré que les choses étaient claires également pour eux.

Encore une fois, ils seront associés à ce crédit d'étude et à ce projet pour aboutir tous ensemble à un projet final de réhabilitation du parc et d'agrandissement du Terrain d'aventures.

Mme FLOREY BARDET : vous direz à M. le Conseiller administratif que par derrière c'est un peu facile de tenir de tels propos. Je souhaiterais qu'il reprenne contact avec la présidente du terrain d'aventures car il semble que les dires de part et d'autres ne sont pas les mêmes. Il y a quand même une suspicion de pétition, voire de référendum, de leur part. Notre esquisse projette quand même de l'eau. Pour eux, c'est inadmissible d'avoir une gestion avec de l'eau et des enfants. Je pense qu'ils sont plus à même que nous de gérer certaines choses. On parle d'un projet qui se monte à Fr. 1'625'000.—, je le rappelle, je pense qu'il serait judicieux d'aller un peu plus loin et d'essayer d'arrêter de se borner sur certaines choses. Gérer des enfants, un terrain qui s'agrandit avec tous les à-côtés, il y a aussi des enfants d'Onex, ils ont quand même beaucoup plus d'enfants qui arrivent, on ne peut pas se permettre de leur mettre de l'eau à côté si eux n'arrivent pas à gérer un tel aménagement.

Je souhaiterais renvoyer cet objet en commission et qu'on en débâte un peu plus avant de lancer ce projet.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

M. RENEVEY : je ne voulais pas faire de polémique, mais malheureusement je dois le faire.

Le lendemain des propos de Mme FLOREY BARDET à la Commission des affaires sociales, j'ai appelé personnellement la présidente qui m'a assuré que ces propos n'avaient jamais été tenus. On n'a jamais parlé de pétition ni de référendum. Je l'ai vue à la fête du bonhomme hiver au Terrain d'aventures du Petit-Lancy, on a discuté ensemble, encore une fois elle m'a assuré qu'il n'y avait jamais eu ce genre de propos de la part du comité. Dont acte.

M. FAVRE : j'aimerais juste dire que l'opposition n'était pas du PDC, mais de l'UDC. Il faut voter ce crédit d'étude, c'est un des plus jolis projets qu'on ait vu, c'est très sympa, le plan d'eau, etc. Faisons quelque chose pour les enfants, ce projet est excellent. La seule remarque intelligente que j'ai entendue est venue de M. FONTAINE qui a parlé de la proximité des arbres. Pour le reste, votez ce crédit d'étude, il sera toujours temps de se bagarrer sur le bassin, le plan d'eau, lorsqu'on aura des éléments plus précis. Votons ce crédit et s'ils veulent faire un référendum, ils feront un référendum.

M. MARTIGNANO : maintenez-vous votre proposition de renvoi en commission, Mme FLOREY BARDET et à quelle commission ?

Mme FLOREY BARDET : oui M. le Président, à la Commission des affaires sociales.

M. MARTIGNANO : nous allons d'abord voter le renvoi en Commission des affaires sociales.

Le renvoi à la Commission des affaires sociales est refusé par 22 non et 2 oui.

L'arrêté 7) est accepté par 22 oui, 0 non, 2 abstentions (voir annexe).

- 8) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 6 mars 2014**
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 17 mars 2014 - Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET

Avenue des Morgines – Reconstruction du collecteur des eaux usées et réfection de la chaussée – Crédit d'investissement (Fr. 1'251'000.--)

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le tronçon concerne l'avenue des Morgines, entre la route de Chancy et la rue des Bossons. Les eaux usées d'un bassin versant qui s'étend jusqu'à la place des Deux-Eglises à Onex s'écoulent dans le collecteur actuellement en béton, avec une faible pente. Ce collecteur a atteint sa limite de capacité en raison de l'urbanisation élevée du secteur. Il doit être régulièrement nettoyé et, malgré tout, des remontées d'eau se produisent dans les caves des bâtiments le long de l'avenue des Morgines. Un nouveau collecteur en PVC sera reconstruit, d'un diamètre de 400 à 450 mm.

Concernant la chaussée, les bordures en granit du trottoir, en mauvais état, seront remises à neuf. L'encaissement complet de la chaussée, également en mauvais état, sera refait. Les enrobés seront reposés, dont un phono-absorbant comme couche de roulement puisque, lors des mesures OPB, la zone a été identifiée comme nécessitant un assainissement.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

Les travaux commenceront début juillet 2014 et dureront six mois. Le crédit se monte à Fr. 1'251'000.-. Les travaux d'assainissement (collecteur) sont devisés à Fr. 555'000.- TTC, dont 53,2% sont pris en charge par la Ville d'Onex et 46,8% par la Ville de Lancy. La participation des deux communes a été calculée en fonction de l'équivalent habitants sur l'ensemble du bassin versant quand toutes les constructions prévues auront été réalisées. Pour la Ville de Lancy, les subventions cantonales s'élèvent à 25%, selon le nouveau taux ; le solde est couvert par la rétrocession de la taxe d'écoulement. Les travaux routiers sont devisés à Fr. 696'000.- TTC, dont une subvention OPB estimée à Fr. 45'000.-.

- L'arrêté est adopté à l'unanimité.

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE nous explique que selon la loi sur l'administration des communes, nous devons voter l'entier du crédit. Au budget des investissements, il est prévu 450'000.-- en 2014 et 450'000.-- en 2015. La Ville d'Onex participera à la reconstruction du collecteur, les travaux lui seront refacturés.

M. DUBOIS nous explique que le collecteur actuel en ciment a atteint sa capacité maximale de débit suite au développement du quartier. Il est prévu de le remplacer par un collecteur en PVC et d'un diamètre plus important.

Il rajoute que s'agissant d'un collecteur intercommunal, le coût sera réparti au prorata des équivalents habitants, calculés à saturation des constructions dans le secteur. Les travaux d'assainissement sont pris en charge à 46,8% par la Commune de Lancy et 53,2% par la Commune d'Onex. La Ville de Lancy profitera des travaux pour refaire l'encaissement de la chaussée et les bordures de trottoir en granit et reposer des enrobés à neuf. Les SIG et le Service des eaux profiteront aussi de faire quelques changements à leur frais.

M. DUBOIS indique que le montant des travaux d'assainissement s'élève à Fr. 555'000.-- TTC, participation de Lancy : Fr. 259'700.-- TTC, participation d'Onex Fr. 296'300.-- TTC. La participation de Lancy est couverte à 25 % par les subventions cantonales (taux 2014), le solde étant couvert par la rétrocession des taxes d'écoulement. Le montant des travaux routiers s'élève à Fr. 696'000.-- TTC. La subvention OPB est estimée à Fr. 45'000.-- TTC, elle couvrira la plus-value liée à la pose d'un enrobé phono-absorbant.

L'arrêté est adopté à l'unanimité

L'arrêté 8) est accepté à l'unanimité, soit par 24 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

**9) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 12 mars 2014 –
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD**

Présentation de la politique cantonale en matière d'IEPA (Immeuble avec encadrement pour personnes âgées) par Mme Florence MOINE

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : Mme MOINE vient présenter la politique cantonale en matière d'IEPA (immeuble avec encadrement pour personnes âgées) en qualité de directrice des prestations de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).

Séance ordinaire du 27 mars 2014

Il existe à Genève 20 IEPA, en grande partie exploités par l'IMAD. Chaque IEPA a un propriétaire qui peut être une commune ou une fondation privée, en charge de la construction du bâtiment, de la gestion locative et de la maintenance du bâtiment. La maintenance est souvent mandatée à des régies. Les locataires de ces immeubles sont signataires d'un bail à loyer.

Le financement de la construction se fait soit par le Fonds propre affecté pour la construction de logements d'utilité publique, soit par crédit privé. Ces immeubles sont réservés à des personnes atteignant l'âge de la retraite. Un exploitant – en l'occurrence l'IMAD - est mandaté par l'autorité de tutelle (Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé - DEAS) pour pouvoir garantir au locataire un encadrement social, de la sécurité et des activités communautaires. Cet encadrement est assuré par un gérant social qui aide les locataires aux actes de la vie quotidienne, un intendant social responsable des animations, ainsi qu'un permanent nocturne.

Au niveau financier, l'exploitant touche de la part du DEAS une subvention pour les postes de travail mis à disposition dans ces immeubles et encaisse les recettes de la vente des repas en salle à manger communautaire. L'IMAD collabore également avec les associations communales.

Le public cible, ce sont les personnes âgées de 80 ans et plus. Actuellement l'IMAD suit 1111 clients à Lancy. 542 sont âgés de 80 ans et plus et bénéficient des prestations qui vont de l'aide pratique aux soins de base et soins infirmiers, à de l'ergothérapie, les repas et des mesures de sécurité afin de prévenir les chutes car de très nombreuses personnes âgées de 80 ans et plus récupèrent très difficilement des lésions causées par les chutes.

Les prestations de soins et l'ergothérapie sont financées par la Lamal sur prescription médicale, tandis que les autres prestations sont à la charge du client.

Il est possible d'attribuer un appartement dans un IEPA à une personne qui n'a pas atteint l'âge de la retraite. Ce type de dérogation peut être donné si l'évaluation de la situation de la personne atteste d'une problématique santé nécessitant ce type d'encadrement. Mais la décision finale revient toujours au propriétaire.

Sur le plan architectural, les appartements des IEPA sont adaptés et soumis à des minimas en termes de construction. Actuellement, on favorise plus la construction d'appartements avec 3 pièces afin que les locataires puissent accueillir leurs enfants ou petits-enfants par exemple.

Il n'est pas possible de comparer le coût pour une personne entre un résident en EMS et en IEPA. En effet, les prestations sont différentes puisque dans un EMS l'encadrement soignant est de 24h sur 24 par exemple. De plus, la prise en charge par les assurances est différente.

Le canton prévoit la construction de 500 IEPA dans les 50 prochaines années, car ces immeubles répondent à des besoins avérés.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

- 10) **COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 12 mars 2014 –
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 17 mars 2014 - Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
-

- a) **Quartier des Marbriers – Concours pour la réalisation en conception-réalisation
(entreprise totale) d'un IEPA (immeuble avec encadrement pour personnes âgées) –
Crédit d'investissement (Fr. 120'000.--)**
- =====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : il s'agit d'un arrêté relatif à un crédit d'investissement afin de mener un concours pour la réalisation par une entreprise totale, d'un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA).

Le projet concerne la construction de deux immeubles le long du chemin du Bac.

D'un côté, un immeuble appartenant à la Fondation Camille Martin et de l'autre, l'immeuble avec encadrement pour personnes âgées.

L'IEPA prévu comporte 5895 m² de surface brute de plancher. Une partie du terrain appartient à un couple qui souhaite développer ses droits à bâtir. Par conséquent, la Fondation Camille Martin, la Commune et le couple propriétaire se sont mis d'accord sur un concours dont le lauréat conclura un contrat d'entreprise totale et se verra attribuer directement un crédit de construction.

Ce choix de contrat a l'avantage de ne pas avoir de surprise au niveau du coût puisque si le crédit est dépassé sans la faute de la commune c'est à l'entreprise générale d'en supporter le coût. Toutefois, ce type de concours a le désavantage de laisser moins d'autonomie dans la construction. La précision du descriptif devrait garantir un résultat de qualité.

Quelques commissaires s'inquiètent du choix de ce type de concours avec entreprise totale que ce soit pour le choix des matériaux par exemple, pour les garanties financières en cas de faillite ou pour des questions liées aux conditions salariales des ouvriers si les entreprises passent par des sous-traitants. C'est pour cela et afin de garantir la bonne exécution des travaux, que le service des travaux va s'adjoindre un assistant en maîtrise d'ouvrage spécialisé dans les entreprises générales.

Le budget 2013 prévoyait la somme de Fr. 25'000.- et celui de 2014 la somme de Fr. 95'000.-, ce qui représente le crédit de Fr. 120'000.- demandé ce soir. Le concours ayant pris du retard, l'ensemble du concours se déroulera sur 2014.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE indique que le crédit d'investissement de Fr. 120'000.-- est réparti comme suit : au budget des investissements 2014, il est prévu Fr. 95'000.--, et Fr. 25'000.-- budgétés en 2013. Le projet réunit la Ville de Lancy pour IEPA, la Fondation HBM Camille Martin et la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) ainsi que des particuliers.

M. LORENZINI indique qu'il s'agit du dernier des 4 PLQ non réalisé sur ce périmètre. Ce PLQ prévoit deux barres réunies par un parking souterrain.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

L'Etat, qui a initié le PLQ, a pris contact avec les intéressés afin d'effectuer un PLQ qui permette de réaliser leur programme. Travailler main dans la main permet de trouver une clé de répartition des frais à partager, décider un type de procédure d'appels d'offres inédit à Lancy, et pour une fondation de droit public : un concours de conception-réalisation. Ce type de concours permet d'allier les qualités architecturales et les considérations économiques. Sachant que ce projet est proche des 40 millions.

Le but est de rendre un projet ficelé comprenant le projet et le prix de celui-ci. 35% pour la qualité architecturale, 35% pour le prix, la qualité technique et la rentabilité 20% et 10% pour l'organisation et les références des membres qui constituent l'équipe.

Le prix du projet sera donc connu le jour même où le jury statuera.

Plusieurs commissaires se plaignent d'un manque d'information dans différentes commissions, d'autres n'auraient jamais entendu parler du projet !?

M. LANCE répond que le projet a été présenté à la dernière Commission des affaires sociales, laquelle a préavisé favorablement avec un arrêté à l'unanimité.

De plus, il rappelle qu'au budget des investissements 2014, voté par le Conseil municipal fin 2013, figure une ligne de Fr. 95'000.-- pour ce crédit d'étude, de même qu'un engagement de Fr. 18 millions pour les années suivantes afin d'assurer la construction d'un IEPA. M. LANCE ne peut que regretter le manque d'information du projet dans les commissions concernées, toutefois il tient à relever la volonté du Conseil administratif de créer un nouvel IEPA au Petit-Lancy.

L'arrêté est adopté par 10 voix pour et 1 abstention.

M. FONTAINE : le MCG va évidemment accepter ce crédit en se félicitant d'avoir un IEPA sur notre commune. Par contre, comme je l'ai dit en commission, pour ma part je vais m'abstenir, parce qu'une fois de plus, comme je l'ai dit plusieurs fois dans cet hémicycle, on est trop souvent averti à la dernière minute. Là, il y a eu effectivement une Commission des affaires sociales quelques jours avant la Commission des finances, donc on n'a pas pu se parler entre commissaires. Il y avait la ligne de crédit sur le budget effectivement, mais je trouve hallucinant qu'on reçoive régulièrement de la Mairie des informations sur les concerts, les expositions et diverses activités – évidemment je suis très content de recevoir ces informations - néanmoins quand on parle d'un budget futur de Fr. 40 millions, être mis devant le fait accompli en commission, je trouve cela hallucinant.

J'en ai les chaussettes qui tombent, j'ai un peu de peine à m'exprimer correctement mais je suis désolé, cela fait plusieurs fois qu'on a ce même genre de choses qui arrive, du jour au lendemain, on doit voter un crédit qui débouche sur quelque chose de très important sans aucune information préalable.

Je n'ai aucun doute sur la bonne foi des Conseillers administratifs pour faire avancer la commune par rapport à cela, néanmoins je leur demande encore une fois, mais cette fois en public, faites un effort, Messieurs, pour nous informer un peu mieux. Sinon on va faire de la politique politicienne. Je pense que ce n'est pas le but de cet endroit, ce n'est pas mon but, mais si cela doit revenir encore une fois comme cela on va faire ce qu'on nous reproche beaucoup, s'opposer à vos projets. A bon entendeur, merci !

Séance ordinaire du 27 mars 2014

M. ANNEN : je vais soutenir M. FONTAINE dans sa remarque. Premièrement, par rapport à l'information de tels montants, c'est clair que Fr. 120'000.— ne paraît pas énorme, après il faut voir sur quoi cela découle.

La chose sur laquelle j'aimerais bien appuyer un peu plus, c'est que ces derniers temps, on a remarqué que dans différents sujets, il y a des dossiers qui passent à la Commission des affaires sociales alors qu'ils devraient passer aux travaux, d'autres qui passent aux travaux alors qu'ils devraient passer à l'aménagement du territoire.

Je ne vais pas commencer à jouer les oiseaux de mauvaise augure, mais j'ai l'impression qu'on est en train de choisir les commissions qui sont peut-être moins regardantes ou qui vont poser moins de questions pour certaines choses et passer ces projets devant des commissions qui sont moins habituées – prenons l'exemple de ce concours – que la Commission des travaux qui en plus est en plein examen de certaines règles. Je trouve un peu bizarre les directions que prennent certains dossiers dans les différentes commissions et ce serait bien que l'on se penche une fois là-dessus, qu'on en discute clairement pour qu'on ne se retrouve pas dans ce genre de situations.

Malgré tout, le PLR, devant l'importance de ce projet, votera ce crédit d'étude, mais on sera maintenant encore plus attentifs à ce que les commissions respectives soient bien utilisées et si ce n'est pas le cas nous ferons une politique d'opposition clairement et simplement.

M. PROGIN : je vais rebondir sur les propos de M. ANNEN. Je voulais intervenir en tant que président de la Commission des travaux. J'ai initié un débat dans cette dernière et j'ai eu la confirmation que l'entier de la commission était pour le moins étonné par ce procédé où l'on construit des immeubles à la Commission des affaires sociales et l'on construit des ponts à la Commission de l'aménagement.

Selon moi et selon la commission, il est évident que la Commission des affaires sociales doit être consultée pour les programmes qu'il y a à l'intérieur des immeubles sociaux, mais les constructions devraient revenir à cette Commission des constructions. De même que pour les problèmes d'aménagement, les grandes orientations en termes d'aménagement doivent être traitées par l'aménagement, c'est une certitude. Mais dès le moment où il s'agit de construire, il y a une commission ad hoc et elle se sent un peu bafouée, flouée ou contournée par ce mode de procédé. J'espère que ce n'est pas le cas et je pense bien que le Conseiller administratif en question ne manquera pas de nous expliquer ce processus pour le moins tortueux.

M. FAVRE : je vais juste revenir sur ce que le PDC avait demandé il y a 5-6 ans, soit que le président de la Commission des travaux soit impliqué dans les jurys de concours afin que la commune ait un poids important et certain lorsqu'il s'agit de choisir le vainqueur du concours. Ceci pour éviter de se faire imposer des choix par des gens étrangers à la commune. Il serait bien que nous soyons bien représentés dans ces jurys. C'est regrettable que cette demande n'ait pas été suivie.

On a appris au dernier moment qu'il y avait ce concours parce qu'il y avait un dépassement de crédit qui a dû être soumis aux finances. Là il y a un dysfonctionnement relativement grave parce que ce ne sont pas des montants de Fr. 500'000.— sur lesquels cela va déboucher, c'est près de Fr. 20 millions qui vont être pris en charge par notre commune. Ce n'est quand même pas normal qu'on soit représenté par une seule personne dans le jury. Ce serait bien qu'il y ait deux personnes plus les Conseillers administratifs, pour qu'on soit majoritaires dans ce jury, qu'on puisse être décisifs dans le choix. Actuellement, ce n'est pas le cas.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

Il faut qu'à l'avenir on retienne la leçon afin d'éviter des mésaventures, se faire imposer par des personnes extérieures à la commune le choix d'un candidat, d'un lauréat d'un concours et le choix d'une entreprise générale. J'espère que ce sera suivi à l'avenir.

M. BONFANTI : je vais rebondir sur la problématique des objets qui devraient se retrouver à la Commission de l'aménagement et qui sont à la Commission des affaires sociales et la Commission des affaires sociales qui devraient être à la Commission des travaux et constructions. Vous me dites si je fais erreur, mais il me semble que l'ordre du jour est signé par le Président de la commission et donc c'est le président de la commission qui peut établir l'ordre du jour.

A un moment donné quand vous recevez ce document, en tant que président de la commission, vous pouvez très bien renvoyer cela au magistrat en disant que là il y a une erreur, ce point-là ne devrait pas figurer à l'ordre du jour de ma commission et donc je vous laisse l'envoyer à qui de droit et à la limite le refuser ou le remodeler.

Quand j'étais président de la Commission de l'environnement et du développement durable, il m'est arrivé de téléphoner au magistrat et de lui poser des questions à ce propos pour reformuler l'ordre du jour. C'est de votre compétence, en tant que président de commission, de remodeler votre ordre du jour. J'ai de la peine à croire qu'un document qui est signé de votre part que vous veniez nous dire ensuite que vous n'êtes pas d'accord avec cela. A mon avis, il ne faut pas le signer, il ne faut pas être d'accord, il faut s'opposer à l'ordre du jour. Je vous rappelle que c'est vous le président.

M. MARTIGNANO : je vous rappelle qu'il est bien de débattre, mais si l'on peut rester dans la cible de l'arrêté, ce serait bien.

M. FAVRE : le Président de la Commission des travaux ne pouvait pas le mettre à l'ordre du jour, il ne savait pas que ce projet était en route, il était impossible pour lui de le mettre à l'ordre du jour.

M. CALABRESE : je rebondis sur ce que dit M. FAVRE. Pour pouvoir mettre un objet à l'ordre du jour, il faudrait déjà savoir qu'il existe. J'ai demandé après avoir vu l'ordre du jour du Conseil municipal, qu'à la prochaine Commission de l'aménagement, on parle de ce concours qui n'est jamais venu à la Commission de l'aménagement. Comme le disait M. BONFANTI, moi je veux bien mettre des choses à l'ordre du jour pour autant que je sache qu'il y a quelque chose dans le tiroir d'un Conseiller administratif qui est sorti dans une autre commission. J'entends bien ce que dit M. BONFANTI, si un projet d'aménagement arrive à la sociale, le président peut le signaler, mais je ne peux pas, pour ce qui est de la Commission de l'aménagement inventer un sujet dont je ne sais même pas qu'il existe.

Tous ces éléments qui sont mis dans les Commissions ou dans les tiroirs des Conseillers administratifs, qui ne sortent pas dans la bonne commission, ça les présidents ne peuvent pas inventer des sujets qu'ils ne connaissent même pas.

Quand M. BONFANTI dit qu'on signe les ordres du jour, peut-être que c'était le cas à son époque, moi je reçois un e-mail avec un ordre du jour, je regarde ce qui a dedans, je ne peux pas inventer un sujet que je ne connais pas. Cela se règle par téléphone ou par mail. C'était peut-être il y a 10 ans en arrière mais aujourd'hui cela ne fonctionne plus comme cela.

Mme ESTOPPEY : je comprends votre réaction, mais s'il n'y a pas plus de communication entre les trois Conseillers administratifs, moi c'est arrivé à la Commission des affaires sociales, j'étais contente de parler de cela car c'était quelque chose d'intéressant et j'en avais déjà entendu

Séance ordinaire du 27 mars 2014

parler depuis la sortie du concours de la Maison de quartier du Plateau. Je suis désolée qu'il n'y ait pas de meilleure concertation entre les Conseillers administratifs.

M. SIDLER : cela fait quelques années maintenant que je suis dans ce Conseil et pour avoir été dans d'autres Conseils municipaux ou au Grand Conseil, j'aimerais simplement vous dire qu'il y a un point no 5) qui s'appelle « Propositions du Conseil administratif ». Dans n'importe quel autre conseil municipal ou au Grand Conseil, c'est dans ce point que les Conseillers administratifs font part de leurs projets et en principe il nous appartient à nous de décider dans quelle commission on renvoie ces objets. C'est le moyen de pouvoir être tous mis au courant des projets qui vont arriver dans le pipeline de ce Conseil municipal.

Cela fait trois ans que j'entends qu'au point 5) il n'y a pas de propositions avec un sourire du Conseil administratif, mais je pense qu'il faut aussi prendre une fois nos responsabilités, c'est dans ce point 5) où tous les objets qui vont être débattus en commission doivent être présentés au Conseil municipal, qui pourrait d'ailleurs d'emblée décider de ne pas entrer en matière sur un projet ou de le renvoyer en commission. Voilà comment cela se passe normalement dans les autres conseils municipaux ou au Grand Conseil.

M. BAERTSCHI : je pensais qu'il n'y avait qu'une question, c'était le manque d'information, mais je m'aperçois que c'est le petit bout de la lorgnette. Juste pour ceux qui disaient qu'ils n'étaient pas informés, ayant appris de mon collègue LANCE que des personnes à la Commission des finances n'étaient pas au courant, j'ai demandé à notre service de me faire un petit historique. Plusieurs fois, et spécialement en 2012, tant à la Commission de l'aménagement qu'ici en plénière, cela a été évoqué, à l'époque on parlait de D2, maintenant on parle d'IEPA, mais en tout cas l'information a été donnée, donc je ne peux pas entendre qu'on n'était pas au courant.

Sur la représentation aux jurys, il y a juste trois Conseillers administratifs et la présidente, si cela ne suffit pas on peut en mettre plus, mais la Ville de Lancy est bien représentée. Je ne pense pas que l'on puisse dire qu'on laisse à d'autres le soin de décider.

Sinon, pour le reste, ce n'est pas la première fois qu'on passe à la Commission des affaires sociales de tels objets. Je pense à la Maison de quartier qui est passée à la Commission des affaires sociales. Là, cela n'a pas créé de difficulté. Maintenant, je pense que la Commission des travaux sera de toute façon interpellée lorsqu'il y aura le crédit de construction. Maintenant, il s'agit de voter le concours, le crédit de construction, lui, sera examiné par la Commission des travaux.

M. LANCE : personnellement je comprends très bien votre malaise et vos préoccupations par rapport à ce sujet, mais je vous rappelle que vous avez un outil de pilotage qui est à disposition du Conseil municipal, c'est le budget des investissements 2014 que vous avez voté cet automne. Ce budget des investissements est examiné à plusieurs reprises à la Commission des finances et à cette occasion vous avez tout loisir de poser des questions aux trois Conseillers administratifs qui sont présents à l'une ou l'autre des séances. Ces intentions prévues au budget des investissements sont reprises par les commissions spécialisées durant l'année en cours et ensuite, selon les crédits qui sont proposés au Conseil municipal, passent dans les commissions spécialisées et viennent encore souvent en Commission des finances. Donc, rappeler que vous avez un outil à disposition qui vous donne les intentions complètes du Conseil administratif quant aux investissements prévus en 2014.

M. MATHIEU : je ne vais pas parler après les Conseillers administratifs pour dire la même chose qu'eux, donc je prends acte de ce qui a été dit.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

Deux petites précisions : ce n'est pas Fr. 40 millions comme cela a été dit mais Fr. 18 millions qui figurent au budget des investissements et il n'y a eu aucun dépassement, vu que Fr. 25'000.-- additionné à Fr. 95'000.— est égal à Fr. 120'000.--. Donc vous avez eu toute l'information qu'il vous fallait.

M. ANNEN : c'est Barnum ce soir, c'est merveilleux. On a un Conseiller administratif qui nous dit qu'il nous en a parlé, oui, vous ne nous avez juste pas dit qui avait traité cela, comment cela allait se passer. Une ligne sur un budget, je sais que cela va être dépensé. Ce que je pense être normal au niveau de nous, commissaires, et nous, Conseillers municipaux, c'est qu'on sache un peu plus avant comment cela va être dépensé, sous quelle forme et sous quel modèle. Je suis désolé, M. BAERTSCHI, mais quand je vais faire les courses, je ne veux pas que vous m'amenez le ticket de caisse en me disant que vous avez dépensé tel montant, peut-être que j'aurais eu envie de regarder avec vous ce qu'il fallait acheter pour manger ensemble.

Le problème, c'est que vous venez de dire que la Maison de quartier est passée à la Commission des affaires sociales. Tout à fait, elle est passée à la sociale pour le programme, elle est passée aux travaux pour la construction, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il est vrai aussi que ce n'est pas la première fois que la Commission des affaires sociales traite ce genre de sujets. Je vous laisserai faire appel à vos archivistes, vu que vous en avez eu besoin pour trouver un historique, pour vous rappeler qu'il y a environ 3 ans, vous avez eu la même attitude avec un autre projet sur lequel j'étais déjà intervenu à l'époque en m'offusquant de la manière de traiter cela. Je remarque que les archives et l'histoire, c'est peut-être du grec pour moi, mais je pense qu'il faudrait peut-être que les choses soient claires.

Quant à la proposition de M. SIDLER, c'est quelque chose qui pourrait être utilisé, parce qu'il est clair que quand on propose à la présidente de la Commission des affaires sociales de mettre un concours sur un IEPA, elle va dire oui, c'est quelque chose qui concerne la Commission des affaires sociales. Mais c'est peut-être aussi pour nous l'occasion de savoir comment cela va être traité par rapport à l'aménagement pour une implantation ou aux travaux par rapport à un concours.

Je pense que la Commission des travaux qui examine régulièrement des concours est plus à même de donner son avis et il y a peut-être un mode de fonctionnement qui devrait être revu. Je pense qu'à un moment il faut arrêter la mauvaise foi. Pour ma part, il y a une erreur qui a été effectuée par rapport à la réaction de certains commissaires, cela a été le cas. Mais j'aimerais juste que cela ne se reproduise pas car autrement, personnellement, je refuserai tout dossier qui sera présenté de la même manière que celui que l'on traite aujourd'hui.

M. PROGIN : j'entends bien le Conseiller administratif qui dit : on peut, on peut, on peut mettre des gens, il y a trois Conseillers administratifs dans le jury. J'ai pris le temps de lire le programme, il y a deux conseillers administratifs et un suppléant, donc cela ne fait pas trois mais deux. J'ai aussi vu que ce programme a été finalisé le 20 novembre 2013, il y a peut-être des archivistes qui pourront chercher, mais je n'ai pas connaissance du fait que les différentes commissions ont été avisées de la conception de ce programme et encore moins de la conception de ce jury. Je pense que c'est aussi là que se situe le problème et qu'on est obligé de se rendre compte.

Pour le surplus - vous transmettez M. le Président - M. BONFANTI disait tout à l'heure : le président, le président, etc. A titre de culture générale, je vous informe que Mme ESTOPPEY n'est pas un monsieur mais une dame. Comme cela, il pourra peut-être réviser ses accords.

L'arrêté 10a) est accepté par 21 oui, 0 non, 3 abstentions (voir annexe).

Séance ordinaire du 27 mars 2014**b) Garantie des engagements de prévoyance dus aux assurés actifs et pensionnés du Groupement intercommunal AFJ Rhône-sud**

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : la loi sur l'administration des communes oblige les communes à garantir aux personnes dépendant de la CAP qu'elles toucheront leur 2ème pilier. Cela concerne toutes les personnes qui travaillent à la Ville de Lancy et dans le groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud. La garantie se calcule au prorata du nombre de personnes travaillant dans chaque commune en fonction du nombre d'habitants.

L'arrêté est approuvé à l'unanimité.

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE nous rappelle que le Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud a été constitué le 1^{er} janvier 2013. Il comprend plusieurs communes, et emploie trois personnes à 80% pour un salaire en 2014 de Fr. 235'000.--, ainsi que des auxiliaires en qualité d'accueillantes familiales. Ces dernières peuvent être affiliées à la CAP si leur salaire annuel dépasse Fr. 21'060.--. La CAP demande que les communes concernées garantissent les engagements de prévoyance de ces collaboratrices.

Mme AYMON précise que les collaboratrices et les accueillantes familiales étaient auparavant des employées de la Ville d'Onex et affiliées à la CAP. C'est à l'adoption des statuts du groupement intercommunal, qu'elles sont devenues employées du groupement. Afin qu'elles ne perdent pas leurs acquis sociaux, notamment ceux de la CAP. Le règlement de la nouvelle fondation CAP, prévoit l'affiliation des groupements intercommunaux.

Elle nous informe également que la Caisse de prévoyance interne (CPI) qui couvre les assurés de la Ville de Genève et des communes est en capitalisation partielle. Une collectivité publique, doit garantir les engagements de prévoyance qui dépendent de calculs actuariels que seule la CAP peut connaître. Toutefois, elle conclura qu'il ne s'agit pas d'une somme conséquente puisque la garantie porte sur l'écart entre la capitalisation partielle à 80% et le 100% de couverture.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

L'arrêté 10b) est accepté à l'unanimité, soit par 24 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

**11) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séances des 11 février et 17 mars 2014 – Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET****Divers**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE nous donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de Procter & Gamble suite à une information parue dans les médias. Il ajoute que le Conseil administratif les a rencontrés. Ils ont eu confirmation d'un processus de réorganisation au sein de leur entreprise. La société les a informés qu'elle résilie le bail des locaux à la Praille, afin de recentrer ses activités sur Lancy. Ce qui est une excellente nouvelle pour notre Commune !

Séance ordinaire du 27 mars 2014

Concernant le budget de 2015, M. LANCE espère vivement que les recettes fiscales progresseront, car il faudra prendre en considération de nouveaux frais de fonctionnement en 2015, suite à la mise en service d'une partie de l'école du Sapay en septembre 2015, la mise en service du BAM, la crèche de la Chapelle-les Sciers dont la construction sera terminée fin 2015. Une ligne de fonctionnement sera prévue à ce sujet au budget d'environ Fr. 2'000'000.-- ou Fr. 2'500'000.— par année.

Un commissaire souhaiterait savoir si nous pouvons estimer les rentrées fiscales qu'apporteront les nouveaux locataires de la Chapelle-Les Sciers? Il s'agit de 300 appartements.

M. LANCE répond qu'il est difficile de se prononcer à cause de la mixité des logements.

Mme AYMON, du service financier, rajoute qu'il nous faudra attendre 3 ou 4 ans afin de connaître l'augmentation des recettes fiscales due à l'afflux de nouveaux habitants.

Un commissaire signale un article de la Tribune de Genève, faisant mention que le Conseil municipal de Meyrin a voté un crédit pour une crèche de 90 places à Fr. 6,5 millions. Il relève le fait que nous pourrions en faire autant.

Un commissaire se pose la question de savoir pourquoi nous n'avons pas choisi l'option « entreprise totale » pour le concours de la crèche de la Chapelle- Les Sciers ? Le coût n'aurait pas été le même.

M. LANCE informe que les comptes 2013 sont positifs et que l'examen des comptes aura lieu lors de la prochaine Commission des finances au mois d'avril.

Des commissaires relèvent 2 ou 3 petites choses pour notre nouvel intranet.

A savoir :

- Que l'on reçoive l'arrêté avec l'ordre du jour
- Que la convocation mentionne le sujet des messages et pas seulement des numéros.

**12) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 13 février 2014 –
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY****a) Visite du local sports « Etoile Palettes »**
=====

Mme MARMY présente le sujet : M. LORENZINI, architecte, explique que le local a été initialement destiné pour faire un bowling. Malheureusement, suite à un incendie dans un bowling à Plainpalais, les autorisations n'ont pas été données.

Le local a été exploité pendant 40 ans par la société Pneus Favre jusqu'à sa vente à la Fondation communale immobilière de Lancy.

Suite à l'acquisition de ce local, elle a pris contact avec le Conseil administratif afin de trouver la meilleure manière d'affecter ce local. Très vite, l'idée de mettre le local à profit des associations sportives a été soulevée.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

Le local est séparé en deux pièces distinctes pour deux associations différentes. Dans chaque local, il y a un grand espace pour pratiquer le sport, des vestiaires, des douches homme/femme et un espace bureau.

Lors de la visite de la commission, les locaux ne sont pas encore terminés, un sol en parquet sera installé dans la partie Dojo et un ring devrait être installé côté Boxe thaï. Rendez-vous le 1^{er} avril pour découvrir ce nouveau lieu sportif.

b) Présentation de l'association Yen Dô
=====

Mme MARMY présente le sujet : M. VUISSA, président de l'association Yen Dô, nous explique son parcours. Il enseigne le judo et la préparation physique sur la commune depuis presque 40 ans. Et depuis qu'il s'est séparé de son ancien club il voyage de salle en salle.

Son club compte environ 160 membres actifs. Pour le judo, ce sont essentiellement des jeunes du quartier qui fréquentent ses cours, par contre le cours de préparation physique est fréquenté par des personnes de tout le canton.

M. VUISSA indique qu'avec cette nouvelle salle, il pourra concentrer toutes ses activités au même endroit. Il espère pouvoir ouvrir plus de cours et voir grandir son club.

c) Présentation de l'association Singto Muay Thai Gym
=====

Mme MARMY présente le sujet : M. INFANTE, président, se présente : il pratique la boxe thaï depuis 14 ans, il a été jusqu'au niveau professionnel.

Il entraîne des jeunes depuis 6 ans, d'abord dans une salle à la Servette sans sanitaire, ni douche, puis après la rencontre avec M. CADOUX (TSHM), à la villa Rapin qui reste toutefois petite.

En 2013, il crée son association pour pouvoir bénéficier d'une meilleure structure pour continuer à accueillir de nouvelles personnes dans de bonnes conditions.

Il se réjouit de la nouvelle salle, tout d'abord du ring qui va améliorer l'entraînement pour la compétition et ensuite il va pouvoir séparer ses cours en différentes tranches horaires.

Suite à une question d'un commissaire, il précise que les personnes ne pouvant pas payer la cotisation seront accueillies les bras ouverts moyennant de petits travaux dans la salle.

M. INFANTE précise que, dans sa salle, le manque de respect n'est pas toléré. Il essaie d'inculquer de bonnes valeurs et le respect. Il ne veut pas que ce qui est appris dans la salle soit utilisé dans la rue.

d) Présentation du Lancéen spécial sports
=====

Mme MARMY présente le sujet : cette édition du Lancéen a été distribuée aux associations sportives, aux établissements scolaires et à toutes les boîtes aux lettres lancéennes.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

Le journal a été scindé en plusieurs parties :

Tout d'abord une partie institutionnelle avec le mot du magistrat, la présentation du service des sports et la thématique du sport à l'école.

Ensuite, plusieurs sports et thématiques sont mis en avant, tels que la natation synchronisée, le handisport avec l'association des schtroumpfs ou encore le vélo-polo.

Puis quelques présentations d'association pour chaque catégorie de sport.

Et la dernière partie est consacrée aux infrastructures sportives, telles que les piscines ou le centre sportif des Evaux.

En réponse à un commissaire, le Conseil administratif précise que cette édition spéciale sport se fera tous les 2 ou 3 ans.

e) Divers

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. CARNAZZOLA informe des manifestations suivantes :

Le 1^{er} avril, l'inauguration du local sport

Le 5 avril, le meeting de Printemps de Lancy natation à Tivoli

**13) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 3 mars 2014 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****a) Plan quadriennal d'investissement de la Compagnie des pompiers de Lancy**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Commandant a inscrit dans ce plan tous les éléments dont la Compagnie a vraiment besoin. En ce qui concerne l'année en cours, de nombreux éléments sont déjà inscrits au budget 2014 de la Commune.

Il attire cependant l'attention des commissaires sur le fait que des imprévus peuvent toujours survenir. Il souligne également que les montants sont des estimations.

Pour 2014 :

- Remplacement du véhicule Peugeot J9.
- Exercice de compagnie centre spécialisé pour les incendies à Büren an der Aare.
- 1 tente pour intervention qui permettra aux sapeurs-pompiers de se mettre à l'abri quelques minutes en cas d'interventions de longue durée.
- 1 appareil de contrôle pour masque respiratoire : l'actuel a plus de 20 ans et n'est plus entièrement étanche.
- 2 cours artificiers (1er cours) il convient de former des artificiers au sein de la Compagnie. La formation comprend deux cours, chacun sur une année, le premier d'un jour et le second d'une semaine.
- Remplacement de 3 radios avec chargeurs et programmation : le remplacement des radios est échelonné sur 2014-2017.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

- Remplacement 10-12 casques sapeurs-pompiers : les visières des casques ne sont plus homologuées. Le remplacement des casques s'échelonne entre 2014 et 2015.
- Formations et permis de conduire C1 : le permis C1 est nécessaire pour conduire des véhicules de plus de 3'500 kg. La formation se fera à l'interne. Le montant de Fr. 2'500.-- correspond au prix des permis provisoires et des visites médicales.

Pour 2015 :

- 2 modules pour le nouveau véhicule : chaque module coûte entre Fr. 5'000.-- et Fr. 6'000.-- selon le matériel qu'il contient. Actuellement, le matériel est transporté sur des remorques, ce qui peut être dangereux. En cas d'interventions simultanées, il sera possible de déposer du matériel sur une intervention et de repartir avec le véhicule sur une autre intervention.
- 4 cours VPP : la VPP est un appareil de ventilation utilisé en cas de fortes fumées à l'intérieur d'un bâtiment.
- 1 cours recyclage anti-chute : dès que la personne aura terminé son brevet d'instructeur anti-chute, il ne sera plus nécessaire de passer par la sécurité civile pour la formation.
- 10 bouteilles PR fibre 6,8 l : il s'agit de remplacer les premières bouteilles, qui arrivent à échéance.
- 8 masques PR : le remplacement des masques est échelonné jusqu'en 2017.

Les commissaires remercient le Commandant pour son travail.

b) Présentation d'une activité spécifique de la Police municipale
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : un agent de la Police municipale indique que le Viasis Mini est un radar sympathique à titre préventif – il n'est donc pas utilisé pour faire de la répression. Il précise qu'il a suivi une formation de quatre heures qui lui permet de traiter lui-même les données extraites de l'appareil.

La Police municipale possède 5 radars, dont 3 sympathiques qui affichent uniquement la vitesse. Elle a aussi un boîtier qui permet de calculer le nombre de véhicules et qui différencie camions, voitures, motos, vélos.

Début 2014, elle a acquis 2 autres radars sympathiques qui permettent en plus d'avoir des statistiques à des fins des contrôles. Ils ont pour but de mieux informer les automobilistes grâce à une meilleure visibilité (éclairage plus performant). Ils permettent aussi de répondre concrètement à la population en fonction des résultats des statistiques, sur la base desquels des mesures sont mises en place.

Le Viasis Mini pèse à vide 9 kg, 12 kg avec la batterie. Il s'accroche à un poteau par une chaîne et deux gros cadenas. Un petit cadenas maintient le boîtier électronique. Un socle de 28 kg posé sur le pied empêche le radar de tomber en cas de vent. Un appareil coûte Fr. 6'500.--, mais la Commune a bénéficié d'un prix de Fr. 5'500.--.

c) Retour sur la problématique de la sécurité sur la place des Ormeaux
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : suite à la séance du 6 janvier 2014, le Conseil administratif a écrit aux représentantes des pétitionnaires qui avaient été auditionnées. Le courrier mentionnait les éléments principaux évoqués en commission, à savoir :

- que la Police municipale a été chargée d'intensifier les contrôles du stationnement sur le périmètre,

Séance ordinaire du 27 mars 2014

- qu'elle a établi un rapport sur le nombre d'enfants qui traversent le chemin des Pâquerettes et empruntent la place des Ormeaux afin d'étayer une demande relative à la présence d'une patrouilleuse scolaire,
- qu'elle a effectué des comptages des voitures empruntant le chemin des Pâquerettes et la place des Ormeaux,
- que la zone de rencontre sera mise en place ces prochains mois,
- que la zone bleue macaron sera effective dès le 1^{er} mai 2014 et contrôlée par la Fondation des parkings,
- et qu'une étude sera lancée sur la problématique des flux de circulation au chemin des Pâquerettes, afin de déterminer comment casser le transit des voitures.

Du 13 au 17 janvier 2014, 2'672 véhicules ont emprunté la place des Ormeaux en direction de la rampe du Pont-Rouge avec une vitesse moyenne de 26 km/h et de 28 km/h pour les 4'680 véhicules qui ont bifurqué sur le chemin des Vieux-Chênes, soit un total de 7'352 véhicules.

Il serait envisageable de poser un obstacle au milieu de la chaussée, en face de l'Hostellerie de la Vendée, pour autant qu'il ne gêne pas les camions-poubelles et les pompiers qui parcourent la place des Ormeaux, pour les rendre attentifs au fait que les piétons ont la priorité. M. GAY ajoute que la Police municipale a accentué sa présence dans le secteur et a bien sûr continué à verbaliser les véhicules garés hors cases.

Le Conseiller administratif donne lecture de la réponse des pétitionnaires au courrier du Conseil administratif. En résumé, les représentantes des pétitionnaires ne sont pas satisfaites des réponses. Selon elles, une des raisons est que la présence visible des APM a faussé les conditions d'observation puisqu'elle incitait les automobilistes à ralentir.

Il trouve ce courrier étonnant, alors que la commission a auditionné pendant plus d'une heure les représentantes des pétitionnaires et que la Commune s'est engagée à mettre en place certaines mesures sur la place des Ormeaux.

Le Président souligne que les pétitionnaires doivent comprendre qu'il faut laisser le temps au temps. Des mesures ont été prises. La zone 20 sera effective le 20 mars. Le bureau Citec est en train de mener une étude pour réduire les flux de transit.

d) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le mandat de la surveillance des bâtiments communaux, des parcs et des parkings a été attribué à GPA suite à un appel d'offres lancé en 2013.

Le Conseiller administratif signale que, suite à l'augmentation des délits à la fausse qualité, la police municipale a publié un flyer qui sera distribué à la population.

La Police municipale distribue le flyer aux commissaires. Les chefs de poste du canton ont été récemment convoqués à la gendarmerie, face à la recrudescence des délits à la fausse qualité, qui visent surtout les personnes âgées. Comme il est très difficile d'attraper ces personnes, il convient de faire un maximum de prévention au niveau cantonal et communal. Le flyer sera affiché sur les panneaux officiels de la Commune et inséré dans *Le Lancéen*. Il sera aussi disponible sur le site Lancy.ch, rubrique « police municipale ».

Un commissaire a été interpellé par un citoyen qui a déjà interpellé la police municipale ainsi que le Conseiller administratif délégué à la sécurité, au sujet d'une personne qui se trouve presque tous les soirs à la place du 1^{er} Août, qui est saoule et qui notamment jette ses

Séance ordinaire du 27 mars 2014

bouteilles de vin par terre. Il semble qu'on ait dit à ce citoyen qu'on ne pouvait rien faire, si ce n'est transmettre au service social.

Le Conseiller administratif relève que la Ville de Lancy est consciente de cette problématique. Il ajoute qu'une mendiante est souvent devant la Coop à la place du 1^{er} Août ; la police municipale fait son travail mais cette personne revient dès que les agents sont partis. Il y a quinze jours, il a reçu le citoyen qui a interpellé un commissaire. Il lui a expliqué qu'il n'est pas possible d'empêcher les deux personnes en question de s'asseoir sur un banc devant la Coop à la place du 1^{er} Août tant qu'elles ne font pas de bruit ni de saleté. La police municipale peut intervenir seulement quand, une fois avinées, elles commencent à se soulager sur la place et aux alentours, à laisser des débris de verre par terre ou à faire trop de bruit.

Le groupe MCG souhaite pouvoir consulter le contrat de prestations entre la Fondation des parkings et la Ville de Lancy. Celui avec l'Etat de Genève est disponible sur Internet.

Un commissaire mentionne qu'un passage-piétons pose problème, celui sur la route de Saint-Georges, en face du restaurant. Un pylône au bord de la chaussée empêche les automobilistes de voir les piétons fluets, en particulier les enfants.

**14) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 5 mars 2014 –
Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Présentation de l'étude sur le projet de Promenade des Crêtes**
=====

M. HAAS présente le sujet : en préambule, le Conseiller administratif présente la nouvelle urbaniste du service, Mme NAHORY, qui se dit très heureuse de rejoindre notre commune.

M. GUERITEY présente ensuite le sujet :

Tout d'abord, un bref historique, rappelant que le concours lancé en février 2012, dans le cadre du projet d'agglomération N°1, fait partie des mesures qui seront subventionnées à 40% par la Confédération.

C'est le bureau PROAP de Lisbonne qui avait gagné ce concours, présenté en septembre 2012 au public.

Pour situer également cette promenade des Crêtes, elle a fait l'objet d'une intervention artistique (les chaussettes rouges) courant 2013.

Ce projet est intéressant car il intègre les futurs projets de Lancy de manière prospective.

Au stade de la première phase, c'est la liaison avec la future gare CEVA de Lancy Pont-Rouge qui était stratégique, avec une proposition d'escalator dans le cadre du projet initial. Cette possibilité a été écartée, et en l'état, il y aura donc un accès piéton et un accès cycliste.

Dans la discussion qui suit, les commissaires traitent notamment de la différence de revêtement pour piéton et cycliste, en souhaitant éviter le béton lisse de la place des Ormeaux avec les déboires qui ont été connus. Concernant le 60% du budget non couvert par la Confédération, il est indiqué que le Canton souhaite que la Commune signe des conventions,

Séance ordinaire du 27 mars 2014

cela étant, l'entretien, le mobilier urbain et l'éclairage seront à la charge de Lancy. Ces coûts seront inscrits dans le prochain budget quadriennal.

En l'état, l'emplacement de la passerelle et sa réalisation sont encore en suspens.

b) Passerelle Cérésolle-Bernasconi – Construction d'une passerelle pour une liaison de mobilité douce entre le Petit-Lancy et le Grand-Lancy

=====

M. HAAS présente le sujet : initialement, ce point devait traiter d'un arrêté pour le crédit d'étude, mais à la demande du Bureau, ce point est présenté comme une information, ceci pour les raisons suivantes :

Pour mémoire, une résolution dite « du téléphérique » avait été déposée dans le but de profiter des aménagements du Pont de Lancy pour y améliorer le confort pour les piétons et les cyclistes et pour renforcer un axe de mobilité symbolique entre le Petit et le Grand-Lancy. Ce projet a ensuite abouti à un mandat d'étude parallèle, dont les objectifs étaient :

- De renforcer l'identité de boulevard urbain du Pont de Lancy
- D'améliorer une liaison mobilité douce
- De renforcer la cohésion sociale entre Petit et Grand-Lancy

Un jury composé de professionnels et de membres de la Commission de l'aménagement a donc participé à deux journées complètes d'évaluation des cinq projets présentés par cinq bureaux d'architectes. Ces projets vous sont très brièvement présentés afin de vous donner une idée des variantes proposées.

Lors de la commission du 5 mars, en préambule, le Conseiller administratif a donc rappelé brièvement ce processus. Il a ensuite expliqué qu'un bureau avait poussé plus loin son travail sur une passerelle notamment au niveau de contacts pris avec la CMNS et la DGNP. A ce titre, estimant - nous citons - qu'« il faut battre le fer quand il est chaud », il proposait un budget pour étudier ce projet !

M. GUERITEY a ensuite brièvement indiqué que ce crédit d'étude de Fr. 314.000.- comportait des postes qui n'étaient que des estimations dans la mesure notamment où il faudrait procéder à des sondages.

Les questions et la discussion qui suit se résument ainsi :

- Les commissaires ayant participé au MEP (mandat d'études parallèles) se disent très surpris qu'un des cinq projets ait été validé par le Conseil administratif et fasse l'objet d'une demande de crédit d'étude pour, entre autres raisons, le fait qu'il ait reçu un bon accueil en consultation d'une des nombreuses commissions de l'état.
- Ils déclarent avoir été particulièrement séduits par plusieurs projets dont celui du pont promenade ainsi que celui de la passerelle partant de la place du château qui semble mieux remplir, selon certains, la fonction de relation entre les arrêts de tram et la centralité du Petit et du Grand-Lancy.
- Ils sont empruntés quant à l'idée de s'opposer à cette enveloppe de crédit et proposent qu'il soit demandé aux auteurs des autres projets (notamment le pont place et celui de la passerelle du Château) de faire également une offre pour se déterminer et comparer avec la seule qui a été présentée ce soir.
- L'ensemble de la commission se rallie à l'idée de disposer de toutes les offres pour pouvoir comparer et décider en toute connaissance de cause.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

- En conséquence, il est décidé de suspendre l'arrêté dans l'attente du chiffrage des autres projets.

Enfin, la commission donne suite à la demande de M. GUERITEY de pouvoir présenter une exposition et une publication sur les travaux du MEP.

c) Information sur l'avancement du projet de tram Genève-St-Julien
=====

M. HAAS présente le sujet : le Conseiller administratif précise que ce point et celui de la patinoire du Trèfle-Blanc sont également à l'ordre du jour de la Commission des travaux.

Le Président estime que suite aux premières présentations faites au Conseil municipal, notamment sur l'impact important du projet de « gare » sur le PLQ des Semailles, il est nécessaire de faire un point régulièrement pour ne pas être pris de court.

Sur intervention d'un commissaire qui indique qu'une demande pour que chaque groupe puisse disposer des plans, tels que présentés en novembre 2013 en Commission de l'aménagement, y compris en Commission des travaux, n'a pas abouti, il est répondu que la construction de ce tram allait être repoussée.

Il est encore précisé que l'avant-projet qui avait été présenté s'inscrivait dans l'urgence notamment pour satisfaire des échéances françaises en matière de subventionnement.

d) Projet de patinoire au Trèfle-Blanc – Point de situation
=====

M. HAAS présente le sujet : le Président ayant lu dans les rapports que le Genève-Servette Hockey-Club avait été auditionné en Commission des sports, il était demandé un point de situation sur ce projet.

Un bref échange d'informations permet de résumer ce projet ainsi :

- Ce projet nécessiterait une modification de zone, qui plus est, le Canton n'est pas maître du terrain.
- Ce projet prévoit, pour financer la patinoire, un bâtiment pour des bureaux, et enfin, il est prévu la construction d'un P + R en surface.
- Ce projet est certes séduisant d'un point de vue sportif, et c'est d'ailleurs ce volet qui avait été principalement traité en Commission des sports, mais en l'état, tant les aspects ci-dessus rappelés que les volets budgétaires ne permettent pas d'envisager ni un calendrier ni un niveau de faisabilité, même si ce thème a été évoqué dans les médias.

e) Divers
=====

M. HAAS présente le sujet :

- M. GUERITEY et son service sont remerciés pour l'aide et la qualité des documents fournis aux rapporteurs.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

- Il est confirmé à un commissaire que le Grand Conseil a voté une modification de zone qui va concerner une zone sportive destinée aux sports équestres ainsi que la création d'une zone de forêt au lieudit La Gavotte.
- Sur demande réitérée pour disposer des plans du projet de tram, il est indiqué que s'agissant d'un avant-projet, une certaine hésitation prévaut quant à une circulation des plans qui pourrait se faire en dehors des membres du Conseil municipal.

**15) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 6 mars 2014 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

a) Information sur l'avancement du projet de tram Genève-St-Julien
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. PAVAGEAU de la DGT indique que la présentation a pour objet de donner des explications aux commissaires sur le processus lui-même. Il ne s'agit pas d'une présentation technique.

En novembre 2012, une convention transfrontalière a été signée, qui fixait la manière dont la phase de l'avant-projet devait être pilotée.

En mai 2013, un mandataire a été choisi et le projet a été validé en juin, et rendu en décembre.

Il faut savoir que deux décisions ont été prises qui ont une incidence sur le déroulement des études. D'une part, en septembre 2013, le Conseil d'Etat a approuvé le plan décennal d'investissement (PDI) qui a fixé la date du démarrage des travaux en 2017-2018, avec la possibilité d'un phasage de mise en service des différents tronçons. D'autre part, en novembre 2013, un amendement a été voté sur le maintien de la capacité routière sur les axes concernés par le tracé.

Le début du chantier est envisagé pour fin 2017. Les travaux s'étaleront jusqu'en 2021 et s'effectueront par tronçons. Il reste entre 12 et 18 mois pour approfondir le projet avec les communes genevoises et fixer définitivement les aménagements avant de déposer les dossiers auprès de l'Office fédéral des transports.

M. PAVAGEAU aborde enfin les inquiétudes exprimées par la Ville de Lancy. Pour ce qui est de la station des Palettes, plusieurs services de l'Etat cherchent des réponses qui puissent satisfaire la Commune. L'objectif est d'organiser un comité de pilotage sous la présidence de M. BARTHASSAT d'ici le mois de juin prochain.

Les représentants de la DGT n'ont pas prévu de montrer à la commission un quelconque plan de l'avant-projet. Or, une des premières préoccupations des commissaires est l'impact de la station des Palettes sur les aménagements déjà planifiés par la Commune dans le quartier des Semailles.

M. PAVAGEAU souligne qu'il s'agit d'une version qui ne tient pas compte des inquiétudes de la Ville de Lancy. Il explique les raisons techniques qui guident cette préconisation – pour ce qui est de la réflexion sur l'aménagement, la Commission devrait plutôt auditionner l'Office de l'urbanisme.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

M. CAUMEL ajoute que deux variantes seront étudiées, l'une respectant à la lettre l'amendement. Les avantages et inconvénients de chacune seront mis en évidence. Ces variantes seront présentées à la Commune pour que celle-ci décide en toute connaissance de cause laquelle est la plus bénéfique.

Le travail de l'Office de l'urbanisme débouchera peut-être sur de nouvelles propositions d'aménagement. Parallèlement, la DGT étoffera l'argument qui milite pour ce choix.

Un commissaire relève que le système qui serait mis en place aux Palettes découle de l'engagement qu'a pris l'Etat il y a cinq ou six ans de supprimer la boucle de rebroussement au rondou de Carouge. Or, cela fait dix ans que la Ville de Lancy se bat pour un PDQ dans ce secteur, qui a enfin été approuvé il y a une année. Et pourtant, alors que l'Etat savait depuis des années que ce problème se poserait, il a laissé la Ville de Lancy avancer sur son projet. Et finalement, il ampute la moitié d'un PLQ pour en faire une gare.

Le responsable du service des travaux rappelle qu'au dernier moment, le Canton a retiré le PLQ qui concernait cet endroit. Deux immeubles de logement étaient prévus. La station des Palettes supprime un des immeubles.

Un commissaire souhaite que, lorsque les études auront avancé, une séance avec tous les acteurs (DALE, DGT) soit organisée, pour que les Conseillers municipaux obtiennent le plus de réponses possible et que le débat soit le plus ouvert possible.

M. FAVRE : je demande l'ouverture des débats.

M. MARTIGNANO : personne ne s'y opposant, le débat est ouvert.

M. FAVRE : mon intervention porte sur trois points. Le premier, comme nous avons la chance d'avoir une élue qui habite au chemin des Palettes, elle nous a informés qu'un tout-ménage a été distribué à la population qui demande d'être informée sur cette problématique du tram. J'aimerais rappeler que le PDC a déposé une résolution le 17 novembre 2013 qui posait exactement la même question que ces gens se posent. Alors, on est très content de voir qu'on est suivi par la population quant aux interrogations sur la gare, sur la mise en sens unique de l'avenue du Curé-Baud, sur les voies de circulation du chemin des Palettes, sur les places de parking dans le périmètre et sur l'accès futur du chemin des Semailles. On est très content et on est à l'entière disposition de ces gens pour les informer et les tenir au courant de nos démarches. Une séance aura lieu le 1^{er} avril.

Le deuxième point concerne le rapport de M. PERRENOUD, qui mentionne que l'on s'est fait balader pendant 6 ans par l'Etat pendant qu'on se bagarrait, principalement le PDC, pour faire avancer le PDQ des Semailles. On s'est mis à dos une partie de la population et de ce Conseil pour apprendre à la fin qu'en parallèle l'Etat traitait le déplacement de la boucle du rondou de Carouge pour la remettre dans le périmètre des Semailles. Vis-à-vis de la population, on n'a pas l'air très évolué car on s'est bagarré pour faire des immeubles de logements et on découvre qu'à la place il y aura une gare et des bureaux pour parer aux nuisances que va générer la création de ce tram.

On est passablement heurté par cette manière de faire. Du point de vue du fonctionnement de l'Etat, ce dossier était traité par deux Conseillers d'Etat. M. MULLER était même venu nous inciter à voter ce PDQ en 2010 et en parallèle Mme KUNZLER travaillait pour en enlever une grande partie pour en faire une gare. Il y a quelque chose qui ne joue pas, on est vraiment pris pour des guignols à Lancy et il faut le dire de manière très énergique.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

Le dernier point concerne ce qu'on demande au Conseil administratif, on demande un avis de droit parce que quand on nous dit que là on transforme une zone d'habitation selon la LGZD en zone ferroviaire, cela ne joue pas, on nous dit qu'il n'y a pas de problème, que ce n'est pas un changement d'affectation. Nous, nous ne sommes pas d'accord.

Je vous rappelle rapidement l'article 1 de la LGZD qui est la Loi générale sur les zones de développement qui gère entre autres le fonctionnement de la 3^e zone de développement. Elle date de 1957, je suis un des rares qui étaient nés quand cette loi a été votée ; je vous lis en vitesse : « *Les dispositions de la présente loi fixent les conditions applicables à l'aménagement et l'occupation rationnelle des zones de développement affectées à l'habitat, au commerce et aux autres activités du secteur tertiaire, ainsi que les conditions auxquelles le Conseil d'Etat peut autoriser l'application des normes d'une telle zone. Le Conseil d'Etat peut également autoriser des activités artisanales dans les zones de développement précitées lorsqu'elles ne sont pas susceptibles de provoquer des inconvénients graves pour le voisinage ou le public* ».

Je pense à ce qu'on nous propose aux Palettes avec la gare. Les jeunes vont changer de tram - j'ai été jeune, j'ai eu 20 ans - à 2h00 du matin ils vont arriver des dancings du centre-ville pour prendre le tram qui va à St-Julien, etc., vous imaginez l'ambiance dans le périmètre, ce n'est plus de la zone de développement, c'est de la zone ferroviaire. Donc, nous, en fonction de cet avis de droit, on demandera que l'Etat établisse un changement de zone et qu'il crée une zone ferroviaire pour que les choses soient claires. Cela prendra du temps mais il faut arrêter de nous balader dans ce domaine.

J'aimerais que le Conseil administratif se prononce s'il est d'accord de demander cet avis de droit pour savoir si j'ai tort ou si le Conseil d'Etat a raison quand il dit que ce n'est pas un changement de zone vu l'implantation de la gare telle qu'on l'a vue sur les plans qui ont été présentés à la Commission de l'aménagement.

M. BAERTSCHI : à cette question, je ne peux évidemment pas répondre. Simplement vous informer – le Président de la commission de l'aménagement vous le confirmera – que mercredi prochain, la directrice du Département de l'urbanisme viendra pour parler de ceci et spécialement de l'évolution du plan directeur de quartier car il est bien clair que cette modification d'affectation sans parler de modification de zone, est une modification majeure, selon le Conseil administratif, du Plan directeur de quartier. L'idée est de faire évoluer d'abord le Plan directeur de quartier avant d'arriver avec un nouveau Plan localisé de quartier. Concernant la modification de zone en zone ferroviaire, c'est une question à laquelle nous ne sommes pas préparés et nous allons évoquer la chose et étudier pour voir dans quelle mesure elle est indispensable ou pas. Voilà ce que je peux dire en l'état.

b) Information sur les critères d'évaluation des mandats publics (AIMP)

=====
M. PERRENOUD présente le sujet : la présentation de M. GUERITEY portera sur les marchés de construction, sachant que trois marchés sont concernés par la loi sur les AIMP (fourniture, prestation de services et construction). Des règles différentes s'appliquent si le coût de l'ouvrage est en-dessous ou en-dessus de Fr. 8'700'000.-.

Il en vient à la notion d'offre la plus économiquement avantageuse. Tant le prix que les avantages de l'offre sont jugés. L'adjudicateur détermine, dans le cadre défini par la loi, le poids qu'il donne à chacun des critères qu'il a sélectionnés. La loi stipule par exemple que le prix ne peut pas avoir un poids inférieur à 20% et supérieur à 80%. De nombreuses méthodes pour la notation du prix existent. Pour les travaux, le STU applique la méthode au cube. Pour

Séance ordinaire du 27 mars 2014

les autres critères, il appartient à l'adjudicateur de fixer lui-même son échelle de valeur et la note qui correspond à telle appréciation du résultat.

Le Guide romand propose des tableaux pour aider les administrations à apprécier les critères autres que le prix.

c) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif délégué relève d'abord que la lettre de l'EPFL a été transmise aux commissaires. Le directeur remercie de l'accueil qui lui a été fait lors de la visite des écoles de Lancy et du travail qui respecte l'existant.

Il annonce ensuite que la Commune a enfin reçu l'autorisation concernant l'immeuble Sous-Bois. Le chantier démarrera le 5 mai 2014 et durera environ 18 mois.

**16) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 11 mars 2014 –
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY****a) Présentation des activités de l'association Lancy d'Autrefois**

=====

Mme MARMY présente le sujet : la Commission de la culture est accueillie dans les locaux de l'association par la présidente Mme LORENZINI et quelques membres dont M. WEBER qui prête quelques objets à celle-ci.

Mme LORENZINI présente l'association : elle a été créée en 2009 à partir de fonds d'archives de M. MONESI qui est décédé peu avant la création de l'association.

En octobre 2009, en collaboration avec Mme DIEHR, archiviste de la Mairie, l'association lance sa première exposition à la grange Navazza sur les thèmes associations, écoles, cafés et restaurants. Puis en 2011, la deuxième sur le thème des églises et transports. La dernière a eu lieu en octobre dernier sur les paysans, artisans et petits commerçants. A chaque fois, elles ont eu beaucoup de succès.

Depuis juin 2013, une petite arcade a ouvert au chemin des Semailles. Divers ouvrages et documents sont entreposés et peuvent être consultés. L'arcade est ouverte le vendredi de 13h00 à 16h00.

Beaucoup de personnes lèguent des documents à l'association qui deviennent propriété de la mairie.

L'association a deux projets pour cette année. D'une part, une nouvelle exposition et ensuite dans le cadre de l'inauguration du bâtiment administratif et du bicentenaire de l'entrée dans la Confédération. En 2015, elle organisera une journée pour retracer la vie de Charles Pictet de Rochemont.

Depuis 2 ans, l'association collabore avec Lancy TV qui diffuse des photos orphelines afin de susciter des réactions des téléspectateurs.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

En réponse à des commissaires, Mme LORENZINI indique que l'association a une subvention de la Mairie qui couvre les frais de loyer, la publication des brochures et les frais des expositions. Ensuite elle explique que l'association ne conserve pas les objets du quotidien, elle privilégie les années 70 et avant. D'autres associations s'occupent de conserver ce patrimoine.

Il est difficile d'obtenir des témoignages audio et vidéo car cela prend du temps, il faut que la personne soit à l'aise pour se livrer.

L'association utilise les thèmes des expositions pour obtenir des témoignages. Elle nous invite à parler à nos aînés lancéens pour les convaincre de nous faire partager un bout de leur histoire.

b) Divers

=====

Mme MARMY présente le sujet : des cours de photos pour les 8-12 ans seront donnés pendant les vacances de Pâques.

Divers événements auront lieu à la villa Bernasconi les dimanches d'avril. Le 6, il y aura un atelier Danse en famille. Le 13, des petites pièces seront présentées par des étudiants du Conservatoire. Le 20, un atelier peinture par Nelly Haliti. Le dernier dimanche, une conférence sera donnée par Pierre Mifsud.

Le cirque théâtrale de la compagnie Nicole & Martin se produira du 17 au 30 mars au Centre Marignac.

Le festival Mai au parc se déroulera du 23 au 25 mai, plusieurs artistes de renommée internationale ont été invités.

La Présidente annonce qu'un événement commun va être organisé avec le Commission des sports.

**17) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 12 mars 2014 –
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD****a) Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la Maison de quartier du
Plateau en remplacement de Mme GOMEZ**

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : M. Michel BELLEGO remplace Mme GOMEZ à la Maison de quartier du Plateau.

b) Divers

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : Mme ESTOPPEY a reçu un courrier du 20 janvier de l'association Terrain d'aventures du Petit-Lancy, adressé à M. RENEVEY portant sur le Parc des Morgines et de l'extension du Terrain d'aventures. Mme ESTOPPEY n'a pas l'impression à la lecture du procès-verbal de la Commission des travaux, que les demandes faites par le

Séance ordinaire du 27 mars 2014

Terrain d'aventures aient été prises en considération. M. BAERTSCHI précise que M. RENEVEY est en contact continu avec le Terrain d'aventures et qu'ils pourront participer à l'élaboration du projet qui sera soumis. Mme FLOREY BARDET, en qualité de déléguée du Terrain d'aventures, dit que celui-ci souhaite être davantage écouté par rapport à l'extension du terrain afin de trouver une solution ensemble.

Le projet a été présenté à la Commission des travaux du 6 février et doit maintenant passer devant le Conseil municipal ainsi que devant la Commission des finances du 17 mars.

**18) COMMISSION CONJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 13 mars 2014 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

a) Présentation de la politique énergétique fédérale et cantonale

=====

M. ANNEN présente le sujet : le Conseiller administratif accueille les deux invités et après une brève introduction leur passe la parole pour leurs présentations respectives.

Présentation de la stratégie fédérale 2050 par Mme Zimmermann

Les enjeux de la stratégie énergétique 2050 sont les suivants :

1. la sécurité de l'approvisionnement,
2. la sécurité technique,
3. le respect de l'environnement et
4. l'efficacité économique

Mme ZIMMERMANN expose ensuite les grandes lignes de la stratégie énergétique 2050 :

- renforcer l'efficacité énergétique, réduire la consommation d'énergie et stabiliser la consommation d'électricité
- augmenter la part des énergies renouvelables
- gérer l'accès aux marchés internationaux de l'énergie pour garantir l'approvisionnement en énergie
- faire avancer la transformation et l'extension des réseaux électriques
- intensifier la recherche énergétique
- assumer la fonction d'exemple des pouvoirs publics.

La stratégie énergétique 2050 prévoit deux phases de mise en œuvre. La première phase concerne :

- les perspectives énergétiques en 2020, 2035 et 2050, basées sur des analyses de plusieurs agences de statistiques
- la stratégie pour les réseaux électriques
- le plan d'action pour la recherche énergétique
- l'initiative parlementaire 12 400 qui porte sur la rétribution à prix coûtant pour les installations de panneaux photovoltaïques ou solaires.
- le premier paquet de mesures.

Dès 2021 aura lieu la deuxième phase, soit le passage d'un système d'encouragement à un système d'incitation.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

La loi sur l'énergie fixe des objectifs :

- diminuer la consommation énergétique par habitant de 16% jusqu'en 2020 et de 43% jusqu'en 2035, ainsi que diminuer la consommation d'électricité par habitant de 3% jusqu'en 2020 et de 13% jusqu'en 2035 ; ces chiffres sont importants, mais il faut être conscient que les fabricants produisent des appareils toujours plus performants.
- augmenter les énergies renouvelables et étendre la force hydraulique.

Le coût de la stratégie énergétique 2050 a été estimé à environ Fr. 39 milliards.

En conclusion, Mme ZIMMERMANN indique que des informations complémentaires sont disponibles sur les sites ou en contactant l'OFEN.

Présentation de la stratégie cantonale par Mme Garbely

Les enjeux de la politique cantonale de l'énergie sont les mêmes que ceux de la politique fédérale.

La consommation d'énergie finale à Genève se compose à 24% de gaz, 25% de mazout, 23% de carburant et 26% d'électricité.

En 2008, le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif d'aller vers une société à 2000 watts sans nucléaire, en exploitant au mieux les techniques disponibles aujourd'hui.

Le programme le plus important concerne l'accélération et l'amélioration de la rénovation du parc bâti. Le monitoring est en cours pour 21'000 bâtiments.

Un fonds énergie des collectivités publiques, alimenté à hauteur d'environ Fr. 3 millions par année, est dédié au développement des énergies renouvelables et aux économies d'énergie par les communes et le Canton.

Il existe un programme pour améliorer l'efficacité énergétique des grands consommateurs.

La promotion de l'efficacité de transformation et de distribution de l'énergie est aussi un objectif de l'OCEN.

Les actions diverses avec les SIG et les grands projets du Canton sont également évoquées.

Les diverses questions des commissaires viennent clôturer ces présentations intéressantes.

b) Divers

=====

M. ANNEN présente le sujet : M. RENEVEY signale que la Ville de Lancy a signé la charte Négawatt des SIG et a pris par conséquent l'engagement de baisser de 7% la consommation électrique et les émissions de CO2 de ses bâtiments administratifs.

19) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. FAVRE : comme on ne se revoit pas avant le 8 mai, je vous encourage à voter oui à l'achat des Gripen.

Séance ordinaire du 27 mars 2014

M. ANNEN : une information et une proposition. J'ai assisté mardi matin à la première réunion du groupe « utilisateurs » pour le nouvel Intranet/Cmnet qui est en activité à Lancy depuis trois semaines, réunion très intéressante. Je propose aux conseillers municipaux ainsi qu'à tous les utilisateurs, s'ils ont des remarques pour la prochaine séance qui aura lieu au mois de septembre, de me transmettre leurs demandes par e-mail. Je m'engage également à contacter Mme CRISAFULLI pour la tenir au courant des discussions qu'il y a eu et peut-être des nouvelles applications qui vont apparaître sur le Cmnet.

M. HAAS : sachant qu'au printemps beaucoup de choses fleurissent, moi j'ai été témoin d'une concentration d'APM sur la place des Ormeaux. Mais ce que j'aimerais dire, c'est une forme de proposition, c'est qu'aujourd'hui on en voit beaucoup, ils ont un équipement et une visibilité qui fait qu'on les voit de très loin et cela a un véritable effet dissuasif sur les fous furieux qui utilisent nos places et nos chemins comme itinéraire « bison futé ». C'est génial en matière de prévention routière.

Je ne veux pas m'immiscer dans la gestion de notre Police municipale, mais avec les actions où ils sont groupés et en visibilité, il y a deux impacts : la dissuasion avec ceux qui sont victimes de leur foudre, là on est moins content, mais surtout il y a un contact avec la population et quand je vois notamment ce qui se passe en termes de cohésion avec les commerçants de la place des Ormeaux, le marché, etc. c'est un excellent signal de police de proximité que nous donnent nos agents. Donc, si des actions de ce type peuvent reflourir, pas seulement au printemps, j'en saurais gré au Conseil administratif.

M. FONTAINE : j'ai une question au Conseiller administratif qui s'occupe des travaux. J'aurais pu poser cette question en Commission des travaux, mais malheureusement elle n'a été portée à ma connaissance que récemment. Par rapport à l'école du Bachet, les chemins aux alentours de cette école sont apparemment très endommagés, des racines sortent des chemins, des enfants sont tombés à ma connaissance. J'aimerais savoir si vous êtes au courant de cela et si quelque chose est prévu.

M. LANCE : pour ma part je n'ai pas de réponse. J'ai pris note de la remarque de M. HAAS qui est très intéressante.

M. RENEVEY : une petite précision pour l'école du Bachet. Est-ce que l'on parle du petit cheminement le long de l'école ou de la rue du Bachet qui mène au quartier ? Du petit cheminement, d'accord. C'est vrai que dans le quartier du Bachet, la chaussée est en très mauvais état. On est au courant depuis un petit moment. Cela appartient pour l'essentiel à l'Etat de Genève qui a plus que tardé à faire des rénovations qui sont vraiment imposantes. Pour ces petits cheminements, je regarderai avec le service des travaux.

La séance est levée à 22h25

La Secrétaire :

Carole ESTOPPEY

Le Président :

Philippe MARTIGNANO

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 27 mars 2014

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.